

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

123^e année

16 février

1991

No 7

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

123^e année
16 février 1991
No 7

Sommaire

Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'
Avis divers
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le
Compagnies, Loi sur les
Compagnies étrangères, Loi sur les
Curatelle publique, Loi sur la
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les
Liquidation des compagnies, Loi sur la
Ministères, Avis concernant les
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un
Protection du territoire agricole, Loi sur la
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les
Vente par licitation
Ventes par shérif
Ventes pour taxes, avis de publication

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,70 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4,40 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Division de la Gazette officielle
1279, boul. Charest Ouest, 9^e étage
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 644-7795

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 53 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 77 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 77 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Service à la clientèle
Division des abonnements
C.P. 1190
Outremont (Québec)
H2V 4S7
Téléphone: (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

TABLE DES MATIÈRES

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL <i>(Prolongation de délai pour examiner des règlements d'urbanisme)</i>	479
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL <i>(Prolongation de délai pour examiner un règlement de construction)</i>	479
M.R.C. DE ROUYN-NORANDA <i>(Prolongation de délai pour permettre de délivrer des certificats de conformité)</i>	479
MUNICIPALITÉ DE GODBOUT <i>(Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme)</i>	479
MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE <i>(Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)</i>	479
MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES <i>(Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme)</i>	479
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON-LE-GRAND <i>(Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme)</i>	479
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIN <i>(Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)</i>	479
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD <i>(Prolongation de délai pour permettre de modifier son plan d'urbanisme)</i>	479
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS <i>(Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)</i>	480
MUNICIPALITÉ DE SEPT-ÎLES <i>(Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)</i>	480
VILLE DE BOIS-DES-FILION <i>(Nouveau délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme)</i>	480
VILLE DE LORRAINE <i>(Nouveau délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme)</i>	480
VILLE DE ROXBORO <i>(Nouveau délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme)</i>	480
VILLE DE SAINTE-GENEVIÈVE <i>(Nouveau délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme)</i>	480

AVIS DIVERS

ASSEMBLÉE CHRÉTIENNE SOURCE DE VIE <i>(L.P.)</i>	480
CENTRE DE CONSULTATION SUR LES NOUVELLES RELIGIONS DE QUÉBEC <i>(L.P.)</i>	480
COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE QUÉBEC <i>(Rachat d'obligations)</i>	481
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LOUIS-FRÉCHETTE <i>(Rachat d'obligations)</i>	481
COMMISSION SCOLAIRE ROBERVAL <i>(Rachat d'obligations)</i>	481
CONGRÉGATION YOSSEF HAIM INC. <i>(L.P.)</i>	482
SUCCESSION JOSÉE MARTIN <i>(Bénéfice d'inventaire)</i>	482
SUCCESSION LOUIS-ROBERT GEMME <i>(Bénéfice d'inventaire)</i>	482
SUCCESSION MARIE-ROSE FORTIN <i>(Bénéfice d'inventaire)</i>	482
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL <i>(Modifications aux statuts)</i>	482

VILLE DE BLAINVILLE <i>(Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39)</i>	483
VILLE DE MONTRÉAL <i>(Rachat d'obligations)</i>	483

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

AIRPORT CREDIT UNION <i>(Modification de groupe)</i>	483
CAISSE D'ÉCONOMIE AÉROPORT <i>(Modification de groupe)</i>	483
CAISSE D'ÉCONOMIE CANAT <i>(Modification de groupe)</i>	484
CAISSE D'ÉCONOMIE CHERRIER CREDIT UNION <i>(Modification de groupe)</i>	484
CAISSE D'ÉCONOMIE DE COATICOOK <i>(Modification de groupe)</i>	484
CAISSE D'ÉCONOMIE DE LA VALLÉE DE L'AMIANTE <i>(Modification de groupe)</i>	484
CAISSE D'ÉCONOMIE DES A.M.I.S. <i>(Modification de groupe)</i>	485
CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA S.T.C.U.M. <i>(Modification de groupe)</i>	485
CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA STELCO (USINE DE L'EST) <i>(Modification de groupe)</i>	488
CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DU CENTRE HOSPITALIER DE ST-LAURENT <i>(Modification de groupe)</i>	485
CAISSE D'ÉCONOMIE DES TRAVAILLEURS D'ALMA <i>(Modification de groupe)</i>	485
CAISSE D'ÉCONOMIE LAURENTIDE <i>(Modification de groupe)</i>	486
CAISSE D'ÉCONOMIE ST-LUC <i>(Modification au siège social)</i>	486
CAISSE POPULAIRE BOURG-JOLI <i>(Modification de territoire)</i>	486
CAISSE POPULAIRE DE ST-HYACINTHE <i>(Modification de territoire)</i>	486
CAISSE POPULAIRE DE ST-LÉONARD DE NICOLET <i>(Changement d'adresse du siège social)</i>	486
CAISSE POPULAIRE DE STE-HÉNÉDINE <i>(Changement d'adresse du siège social)</i>	486
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BEAUPORT <i>(Modification au siège social)</i>	486
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LES ÉCUREUILS <i>(Modification de territoire)</i>	486
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LISIEUX <i>(Modification de territoire)</i>	487
LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME DE MONTRÉAL <i>(Modification de groupe)</i>	487
LA CAISSE POPULAIRE DE DOLBEAU <i>(Changement de dénomination sociale)</i>	487
LA CAISSE POPULAIRE DE ST-ALPHONSE <i>(Changement d'adresse du siège social)</i>	487
LA CAISSE POPULAIRE DE ST-HENRI <i>(Modification de territoire)</i>	487
LA CAISSE POPULAIRE DE WICKHAM <i>(Changement d'adresse du siège social)</i>	487
LA CAISSE POPULAIRE DES ENSEIGNANTS DE LA CHAUDIÈRE <i>(Modification de groupe)</i>	487
LA CAISSE POPULAIRE DES ENSEIGNANTS DE PASCAL-TACHÉ <i>(Modification de groupe)</i>	487

LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-CYRILLE-DE-NORMANDIN (<i>Changement de dénomination sociale</i>)	488	COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES	
S.I.M.A CREDIT UNION (<i>Modification de groupe</i>)	485	LETTRES PATENTES	518
STELCO EMPLOYEES' CREDIT UNION (EASTERN WORKS) (<i>Modification de groupe</i>)	488	CONGRÉGATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH MONTRÉAL MAISONNEUVE (<i>Erratum</i>)	546
ST-LUC CREDIT UNION (<i>Modification au siège social</i>)	486	LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	522
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE		ASSOCIATION CULTURELLE CHINOISE DE L'INSTITUT KAI LEUNG LTÉE (<i>Erratum</i>)	546
ACCORDÉS		CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES (<i>Erratum</i>)	547
Marie Jebrayel-Mariamo	488	COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES	
Michael Cecil Ward	488	CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)	523
Micheline Jebrayel-Mariamo	488	DISSOLUTION — DEMANDES DE	
Renée Zakié Jebrayel-Mariamo	488	1283-7464 QUÉBEC INC.	524
Rosa Jebrayel-Mariamo	488	1861-7308 QUÉBEC INC.	524
Steven Tak Fai Chan	488	2163-3201 QUÉBEC INC.	524
DEMANDES		2166-0105 QUÉBEC INC.	524
Alain Gauthier	488	2173-0650 QUÉBEC INC.	524
Carol Duguay	489	2324-0823 QUÉBEC INC.	524
Catherine Pagé	489	2413-8596 QUÉBEC INC.	524
Edip Memisoglu	489	2435-0100 QUÉBEC INC.	524
Gislelle Roy	489	2533-5936 QUÉBEC INC.	524
Gregory Mark Horovitz	489	2537-1311 QUÉBEC INC.	524
Harry Gillman	489	2621-1888 QUÉBEC INC.	524
Irenée Bazinet	489	2628-8761 QUÉBEC INC.	524
Jacques, Carol Morel	489	2630-0046 QUÉBEC INC.	524
Joseph Alphonse Maurice Claude Matte	489	2633-9192 QUÉBEC INC.	525
Joseph Luc Mario Plouffe	489	2645-2680 QUÉBEC INC.	525
Lauréat Dionne	489	2748-7321 QUÉBEC INC.	525
Leslie Margaret McPherson	490	ALIMENTATION ORLÉANS INC.	525
Marie Diane Nathalie Dubois	490	AMBULANCE JEAN ROBITAILLE INC.	525
Marie Fernande Danièle Gatién-Théberge	490	AMÉNAGEMENT BOIS DE PRÉVILLE INC.	525
Marie Geneviève Violaine Chimot	490	ANTONIO NORMAND INC.	525
Marie Nadeau	490	ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE GARD. INC.	525
Nathalie Douaire	490	ATELIER DE JOAILLERIE AGAUGEM INC	525
Nichol Morin	490	AUTOMOBILES F. BOUTHILLIER INC.	525
Paul-Émile Pleau	490	BILL-AU-BOIS INC	525
Sinnapodi Sivarajah	490	BIO-CENTRE SHERBROOKE INC	525
Sylvie Douaire	490	BRASSERIE LE VIDRECOME INC.	525
Uyen-Binh Quach	491	CABARET EL LIMBO INC.	526
Vahe Nahabedian	491	CADATECK INC.	526
COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES		CENTENAIRE ST-GÉDÉON DE BEAUCE	526
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	492	CENTRAL INVESTMENT CORPORATION	527
STATION DE SERVICE YVON VALLÉE INC. (<i>Erratum</i>)	547	CHEPTEL INTERNATIONAL MONTRÉAL INC	526
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	508	CLUB DE HOCKEY COLLÉGIAL DU CÉGEP DE SEPT-ÎLES INC.	526
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	509	COALITION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES EN ÉCONOMIQUE ET EN SCIENCES DE L'ADMINISTRATION DU QUÉBEC	526
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	510	COMITÉ DE CITOYENS DE NOTRE-DAME-DES-MONTS	526
DISTRIBUTIONS PIERRE CHAMPAGNE INC. (<i>Erratum</i>)	547	COMITÉ DE CITOYENS DE ST-ARSÈNE	526
PISCINES V.S. 2000 INC. (<i>Erratum</i>)	547	COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DEMERS INC.	526
		COMPOSITION D.G. INC.	526
		CONSTRUCTION FERNAND BOUCHER INC.	526

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU ROUYN- NORANDA RÉGIONAL	526	PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	531
CORPORATION D'INVESTISSEMENT CENTRAL	527	CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA	
ÉCOLE DE CONDUITE G.O. LTÉE	527	AVIS DE QUALITÉ	
ENTREPRISES SAAD ET MASRI INC.	527	Banque Royale du Canada	532
EXTERMINATION CHICOUTIMI INC.	527	BELLEMARE, André	532
EXTERMINATION SÉVIGNY (SAGLAC) INC.	527	BOUTIQUE LA RÉVÉRENCE INC.	532
FERME DE LA MOISIE INC.	527	DAIGNEAULT, Alfred	532
FERMELAD INC.	527	HERVEY, David	532
GESTION A. LELIÈVRE INC.	527	JEAN, Claude	532
GESTION DIVAD INC.	527	LALANCETTE, André	533
GESTION GHILAC INC.	527	LATOURE, Cécile	532
GESTION G.P. INC.	527	LAVOIE, Robert	532
GESTION RÉJEANNE BARIL LTÉE	527	LES ENSEIGNES LÉO INC.	532
GESTION R. PAPINEAU INC.	528	LONGPRÉ, Jean	533
HÉBERGES GRANDCHAMP & JACQUES INC.	528	POIRIER, Clément	533
I.G. BRIQUETEUR INC.	528	ROY, Pauline	532
IMMEUBLES LECOMPTÉ LTÉE	528	SÉGUIN, Gérald	532
ISOLATIONS DESJARDINS INC.	528	SEYER, Danny	533
LA CUISINE DE MILLYN INC.	528	THORPE, Eva	532
LA FROMAGERIE D'AUJOURD'HUI S.M. INC.	528	DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET	
LE FORESTIER DE L'ASSOMPTION INC.	528	SOCIÉTÉS — LOI SUR LES	
LE REFUGE DU BON BERGER INC.	528	AMENDEMENT	
LE ROUTIER ROUTE 132 (1984) INC.	528	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE DE LA RIVIÈRE	533
LES ALIMENTS MIRONIE INC.	528	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE MORIN	533
LES CONSULTANTS GESTO INC.	528	FORMATION	
LES DISTRIBUTIONS DE PRODUITS INFORMATIQUES INTER-MICRO DE MONTRÉAL INC.	528	JAY VIEW SIMMENTALO, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	533
LES ENTREPRISES BEAU CLAIR INC.	529	LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA	
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION B.A.L. INC.	529	AUDET, LÉGARÉ & ASSOCIÉS INC. (Dissolution)	533
LES IMMEUBLES DUPUIS ET MORISSETTE INC.	529	FEDERAL PUBLIC SERVANTS CREDIT UNION (OUTAOUAIS)	534
LES IMMEUBLES MARTIN LTÉE	529	LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX (OUTAOUAIS)	534
LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES L.O.B. INC.	529	MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES	
LES INVESTISSEMENTS J. G. BOUCHARD INC.	529	AFFAIRES MUNICIPALES	
LES VENTES FLASH INC.	529	DIVERS	
L.P. LECLERC INC.	529	MUNICIPALITÉ DE FATIMA (Annexion)	534
LUIGI MAGNANI INC.	529	RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA VALLÉE (Constitution d'une régie intermunicipale)	534
MAISON DE SERVICES POUR PERSONNES ÂGÉES DE CHICOUTIMI	529	VILLAGE DE CAP-AUX-MEULES (Annexion)	534
MIDRATEL CANADA INC.	529	PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN	
PÂTISSERIE LA TRADITION INC.	529	VILLE DE SAINT-HYACINTHE	534
PIÈCES D'AUTOS ET ACCESSOIRES ST-MARTIN INC.	530	PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA	
PREVILLE WOODS DEVELOPMENT INC.	525	DIVERS	
PRODUITS FORESTIERS SUN-GLOW INC.	530	M.R.C. BEAUHARNOIS-SALABERRY (Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles)	535
PUBLICITÉ JEAN PAGÉ INC.	530	M.R.C. D'AVIGNON (Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles)	535
QUINCAILLERIE DUMAS INC.	530		
RENÉ QUENNEVILLE INC.	530		
SERVICE D'ENTRETIEN M. LÉVESQUE INC.	530		
SHOW TOP INC.	530		
SIMAJO INC.	530		
TABAGIE FREDERICK INC.	530		
VICTRIX CORPORATION	530		
YVES C. DUBÉ INC.	530		
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES			
CHANGEMENTS	531		
PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	531		

M.R.C. DE BONAVENTURE ET PABOK (<i>Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles</i>)	535	TERREBONNE	
M.R.C. DE DENIS-RIVERIN (<i>Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles</i>)		COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES c. RÉMILLARD	544
M.R.C. DU CENTRE-LA-MAURICIE (<i>Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles</i>)	536	TROIS-RIVIÈRES	
		CORPORATION FINANCIÈRE SENTRA INC. c. 2526-5042 QUÉBEC INC.	545
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES	536	VENTES POUR TAXES	
REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)	537	M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN	545
VENTE PAR LICITATION		M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU	545
MASTOUMECQ c. MAJEAU	537	M.R.C. DE L'ISLET	545
VENTES PAR SHÉRIF		M.R.C. DE MINGANIE	545
ALMA		M.R.C. DE MONTMAGNY	546
CAISSE POPULAIRE D'ALMA c. GENDRON ET AL.	537	M.R.C. DE ROUSSILLON	546
BEDFORD		PAROISSE DE SAINT-RAPHAËL-DE-L'ÎLE-BIZARD	546
CAISSE POPULAIRE DE GRANBY c. CÔTÉ ET AL.	538	VILLE DE JONQUIÈRE	546
HULL		VILLE DE LAC-BROME	546
UNION DU CANADA c. MILLAIRE ET AL.	538	VILLE DE MISTASSINI	546
KAMOURASKA			
CAISSE POPULAIRE DE ST-HONORÉ c. GAGNON ET AL.	539		
LABELLE			
CAISSE POPULAIRE DE GRACEFIELD c. RIVARD	539		
LONGUEUIL			
CAISSE POPULAIRE DE ST-MAXIME c. BERNIER ET AL.	540		
MONTRÉAL			
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA c. 142042 CANADA INC.	540		
GESTION DEGIMI INC. c. BARBIERI	541		
QUÉBEC			
CAISSE POPULAIRE DE QUÉBEC c. 2634-1099 QUÉBEC INC. ET AL.	541		
CAISSE POPULAIRE DE STONEHAM c. 1856-2017 QUÉBEC INC.	541		
CAISSE POPULAIRE DE ST-CAMILLE c. VACHON	542		
RIMOUSKI			
BANQUE DE MONTRÉAL c. LES ENTREPRISES HENRI HUARD INC.	542		
CAISSE POPULAIRE DE MATANE c. GAUTHIER ET AL.	543		
SAINT-FRANÇOIS			
CAISSE POPULAIRE DE MAGOG-EST c. GAUTHIER	543		
LA COMPAGNIE SHERBROOKE TRUST c. BRASSARD ET AL.	544		

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Communauté urbaine de Montréal

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 18 janvier 1991 le délai prescrit à la Communauté urbaine de Montréal pour examiner le règlement de construction (no 2099-2) de la ville de LaSalle et jusqu'au 22 mars 1991 pour examiner les plans d'urbanisme de Montréal-Ouest et d'Outremont ainsi que les règlements d'urbanisme de Westmount et d'Anjou et de les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Québec, le 15 janvier 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

2316

Communauté urbaine de Montréal

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 22 mars 1991 le délai prescrit à la Communauté urbaine de Montréal pour examiner les règlements d'urbanisme de la ville de Kirkland et du village de Senneville et les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Québec, le 29 janvier 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

2316

M.R.C. de Rouyn-Noranda

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge, jusqu'au 1^{er} mars 1991, le délai pour permettre au secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda de délivrer les certificats de conformité à l'égard des règlements d'urbanisme de la municipalité de Rouyn-Noranda.

Québec, le 29 janvier 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

2316

Municipalité de Godbout

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge, jusqu'au 1^{er} mars 1991, le délai pour permettre à la municipalité de Godbout d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté de Manicouagan.

Québec, le 24 janvier 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

2316

Municipalité de Lotbinière

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 23 juin 1991, pour permettre à la municipalité de

Lotbinière d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Lotbinière.

Québec, le 30 janvier 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

2316

Municipalité de Pointe-aux-Outardes

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge, jusqu'au 31 mars 1991, le délai pour permettre à la municipalité de Pointe-aux-Outardes d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté de Manicouagan.

Québec, le 29 janvier 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

2316

Municipalité de Saint-Léon-le-Grand

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge, jusqu'au 31 juillet 1991, le délai pour permettre à la municipalité de Saint-Léon-le-Grand d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté de Maskinongé.

Québec, le 30 janvier 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

2316

Municipalité de Saint-Lin

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 7 mai 1991, pour permettre à la municipalité de Saint-Lin d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté de Montcalm.

Québec, le 29 janvier 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

2316

Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 5 octobre 1991, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford pour modifier à l'égard de son territoire son plan d'urbanisme afin de le rendre conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Rouville.

Québec, le 30 janvier 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

2316

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 11 avril 1991, pour permettre à la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Bécancour.

Québec, le 30 janvier 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

2316

Municipalité de Sept-Îles

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 31 mars 1991, pour permettre à la municipalité de Sept-Îles d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Sept-Rivières.

Québec, le 24 janvier 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

2316

Ville de Bois-des-Filion

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 8 mars 1991, pour permettre à la ville de Bois-des-Filion d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville et de les transmettre à la municipalité régionale de comté.

Québec, le 24 janvier 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

2316

Ville de Lorraine

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 31 mars 1991, pour permettre à la ville de Lorraine d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville.

Québec, le 30 janvier 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

2316

Ville de Roxboro

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 1^{er} juillet 1991, pour permettre à la ville de Roxboro d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du

schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la Communauté urbaine de Montréal.

Québec, le 29 janvier 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

2316

Ville de Sainte-Geneviève

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 28 février 1991, pour permettre à la ville de Sainte-Geneviève d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la Communauté urbaine de Montréal.

Québec, le 24 janvier 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

2316

Avis divers**ASSEMBLÉE CHRÉTIENNE SOURCE DE VIE**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1991 01 21, constituant en corporation les requérants suivants: M. François Audet, cuisinier, 228, Belvidère Nord, Sherbrooke; M. Yvon Pelchat, expéditeur, 1140, Elgin, appartement 2, Sherbrooke et M. Roland Houle, dessinateur, 897, Saint-Rock Sud, Rock Forest, sous la dénomination sociale « ASSEMBLÉE CHRÉTIENNE SOURCE DE VIE ».

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 10 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 255, rue Belvidère, Lennoxville, district judiciaire de Saint-François.

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2841-0827

71238

CENTRE DE CONSULTATION SUR LES NOUVELLES RELIGIONS DE QUÉBEC

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1991 01 08, constituant en corporation les requérants suivants: Mme Hélène Bastarache, religieuse, 4940, Pierre-Georges-Roy, Saint-Augustin, Québec; Mme Fernande Deschesnes, religieuse, 2550, Marie-Fitzbach, Sainte-Foy; Mme Anne-Marie Gagnon, religieuse, 1073, Saint-Cyrille Ouest, Sillery et M. Jean Laroche, architecte, 701, Caravane, Charlesbourg, sous la dénomination sociale « CENTRE DE CONSULTATION SUR LES NOUVELLES RELIGIONS DE QUÉBEC ».

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à 10 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à Sainte-Foy, district judiciaire de Québec.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2843-4231*

71237

Commission des écoles catholiques de Québec
Rachat d'obligations

Obligations émises par la Commission des écoles catholiques de Québec.

Émission de 10 000 000 \$ datée du 15 mars 1974.

L'émission susmentionnée prévoit un rachat par anticipation, au 15 mars 1991, de 800 000 \$ de cette émission.

Avis public est, par les présentes, donné aux détentrices et détenteurs des obligations ci-haut mentionnées que la Commission des écoles catholiques de Québec se propose de racheter et rachètera pour un montant principal de 800 000 \$, le 15 mars 1991, pour satisfaire à l'amortissement annuel prévu pour l'exercice financier 1990-1991.

Les rachats d'obligations pour les fins des remboursements anticipés obligatoires ont été effectués au moyen d'un tirage au sort fait parmi toutes les obligations alors en cours. Les obligations choisies par tirage au sort seront remboursées au pair, à 100 % de leur montant en principal, plus intérêt couru à la date de rachat. Voici, par les présentes, les obligations qui ont été retenues par tirage au sort:

Coupons de 1 000 \$: numéros M2096, M2099, M2105, M2109, M2110, M2116, M2346, M2352, M2360, M2365.

Coupons de 5 000 \$: numéros V203, V205, V208.

Coupons de 25 000 \$: numéros A098, A099, A111, A114, A115, A116, A117.

Coupons de 100 000 \$: numéros N024, N027, N080, N083, N085, N088.

Les obligations devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables le 15 mars 1991 et seront payées en monnaie légale du Canada, à toute succursale de la Banque Nationale du Canada, sur présentation et remise des obligations portant les numéros susmentionnés avec tous les coupons d'intérêts échéant après le 15 mars 1991 ci-attachés.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement cessera de courir le et après le 15 mars 1991.

Québec, le 15 février 1991

La Commission des écoles catholiques de Québec
*Le secrétaire général,
JEAN-LOUIS DUGRÉ*

71294

Commission scolaire régionale Louis-Frédette
Rachat d'obligations

Avis public est, par les présentes, donné que la Commission scolaire régionale Louis-Frédette rachètera le 15 avril 1991 un montant de 198 000 \$ d'obligations échéant le 15 avril 1994, de son émission d'obligations originale de 3 430 000 \$ datée du 15 avril 1974 et portant un taux d'intérêt de 9 % l'an, payable semi-annuellement les 15 avril et 15 octobre de chaque année.

Les numéros de 102 titres, ainsi rachetés le 15 avril 1991, ont été tirés au sort. Ce sont:

98 dénominations de 1 000 \$:

M 0896, M 0904, M 0912, M 0920, M 0928, M 0936, M 0944, M 0956, M 0964, M 0972, M 0980, M 0988, M 0996, M 1004, M 1012, M 1020, M 1028, M 1036, M 1044, M 1052, M 1060, M 1068, M 1076, M 1084, M 1092, M 1100, M 1108, M 1116, M 1124, M 1132, M 1140, M 1148, M 1156, M 1164, M 1172, M 1180, M 1188, M 1196, M 1204, M 1212, M 1220, M 1228, M 1236, M 1244, M 1252, M 1260, M 1268, M 1276, M 1284, M 1292, M 1300, M 1308, M 1316, M 1324, M 1332, M 1340, M 1348, M 1356, M 1364, M 1372, M 1380, M 1388, M 1396, M 1404, M 1412, M 1420, M 1428, M 1436, M 1444, M 1452, M 1460, M 1468, M 1476, M 1484, M 1492, M 1500, M 1508, M 1516, M 1524, M 1532, M 1540, M 1548, M 1556, M 1564, M 1572, M 1580, M 1588, M 1596, M 1604, M 1612, M 1620, M 1628, M 1636, M 1644, M 1652, M 1660, M 1668, M 1676.

4 dénominations de 25 000 \$:

A 022, A 026, A 030 et A 034.

Ces obligations cesseront de porter intérêt à compter du 15 avril 1991 et devront être présentées pour remboursement.

*Le directeur général,
GUILSLAIN GUAY*

71177

Commission scolaire Roberval
(Commission scolaire régionale Louis-Hémon)
Rachat d'obligations

Prenez avis que conformément aux procédures adoptées, la commission scolaire régionale Louis-Hémon, à laquelle succède en droits et obligations la commission scolaire Roberval, rachètera le 15 avril 1991, un montant de 204 000 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 15 avril 1994 de son émission originale de 2 200 000 \$, datée du 15 avril 1974 et portant un taux d'intérêt de 9 % l'an, payable semi-annuellement les 15 avril et 15 octobre de chaque année.

Les numéros d'obligations suivants ont été tirés au sort pour paiement sur présentation aux endroits indiqués avec les coupons restant à courir:

Dénomination de 1 000 \$:

Numéros: M848, M858, M868, M878, M888, M898, M917, M927, M937, M947, M957, M958, M967, M968, M977, M978, M987, M988, M998, M1001, M1002, M1010, M1012, M1020, M1021, M1022, M1030, M1031, M1040, M1041, M1050, M1051, M1061, M1071, M1081, M1091, M1101, M1111, M1121, M1131, M1141, M1254, M1255, M1257, M1258, M1264, M1265, M1267, M1268, M1274, M1275, M1278, M1285, M1288, M1295, M1305, M1350, M1355, M1365, M1375, M1385, M1395, M1448, M1449, M1458, M1459, M1469, M1479, M1489, M1499, M1509, M1519, M1529, M1539, M1549, M1558, M1559, M1561, M1568, M1569, M1571, M1578, M1581, M1603, M1613, M1623, M1633, M1643, M1647.

Dénomination de 5 000 \$:

Numéros: V044, V046, V047.

Dénomination de 25 000 \$:

Numéros: A003, A004, A006, A0010.

Les obligations ci-haut mentionnées cesseront de porter intérêt à compter du 15 avril 1991.

71178

Commission scolaire Roberval
961, boulevard Marcotte
Roberval, QC
G8H 2A7
Tél.: (418) 275-2332

Le directeur général,
MICHEL GAUTHIER

CONGRÉGATION YOSSEF HAIM INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1991 01 21, constituant en corporation les requérants suivants: Moryoussef Haim A., rabbin, '88, Roger-Pilon, Dollard-des-Ormeaux; Avner Sabbah, commerçant, 2642, Modugno, Saint-Laurent et Sidney Elhadad, avocat, 7600, côte Saint-Luc, Montréal, sous la dénomination sociale « CONGRÉGATION YOSSEF HAIM INC. ».

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 5 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 88, Roger-Pilon, Dollard-des-Ormeaux, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2843-7317

71239

Succession Josée Martin

Avis est, par les présentes, donné que Carla Maffini, domiciliée au 7496, rue Chabot, Montréal, province de Québec, et Claude-Marcel Le Rouzès, domicilié au 3270, rue Normandie, Trois-Rivières-Ouest, province de Québec, lesquels sont légataires de Josée Martin, en son vivant domiciliée au 1613, rue Frigon, Shawinigan, décédée le 17 novembre 1990, en laissant un testament reçu devant Jean Paquin, notaire, le 12 novembre 1990, ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, ladite succession, aux termes d'un acte reçu devant Jean Paquin, notaire, le 24 janvier 1991 enregistré à Shawinigan le 29 janvier 1991 sous le numéro 165169.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant Jean Paquin, notaire, 1185, rue Hart, Trois-Rivières, le 24 janvier 1991, sous le numéro 13518 de ses minutes et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la Loi.

Trois-Rivières, le 30 janvier 1991

Le procureur,
JEAN PAQUIN, notaire

71260

Succession Louis-Robert Gemme

Avis est, par les présentes, donné que Diane Larose a été nommée tutrice à son enfant mineur Yannick Larose-Gemme, aux termes d'un jugement de la Cour supérieure du district de Hull, rendu le vingt-trois avril mil neuf cent quatre-vingt-dix (23 avril 1990), sous le numéro 550-14-000128-905 des dossiers de ladite Cour. Aux termes d'un acte, sous bénéfice d'inventaire, reçu devant Mireille Alary, notaire, le quinze janvier mil neuf cent quatre-vingt-onze (15 janvier 1991), et dont copie a été dûment enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de

Hull, le vingt et un janvier mil neuf cent quatre-vingt-onze (21 janvier 1991), sous le numéro 431827, Diane Larose, en sa qualité de tutrice, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Louis-Robert Gemme, en son vivant domicilié à Gatineau, où il est décédé le vingt-trois juillet mil neuf cent quatre-vingt-neuf (23 juillet 1989), sans testament, laissant comme seul héritier son fils mineur Yannick Larose-Gemme.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire soussigné et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessous.

Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Gatineau, le 1^{er} février 1991

Le procureur,
MIREILLE ALARY, notaire

71296

Succession Marie-Rose Fortin

Prenez avis que dame Emma Fortin, agissant comme curatrice à la majeure de dame Marie-Blanche Fortin, nommée à ce poste par jugement de la Cour supérieure du district d'Alma, rendu le 23 novembre 1990, dossier no 160-14-000034-903, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu dame Marie-Rose Fortin, aux termes d'un acte reçu devant Régis Brassard, notaire, le 25 janvier 1991, sous le numéro 128 de ses minutes, et enregistré au bureau d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, sous le numéro 187351, en date du 28 janvier 1991. La susdite curatrice ayant été autorisée à accepter, sous bénéfice d'inventaire, par une ordonnance de la Cour supérieure du district d'Alma, rendue le 14 décembre 1990, dossier no 160-14-000034-903.

Métabetchouan, le 31 janvier 1991

Le procureur,
RÉGIS BRASSARD, notaire

71261

Université de Montréal**Modifications aux statuts**

Avis est donné en vertu de l'article 35 de la Charte de l'Université de Montréal (1966/67, c. 129) que les statuts de l'Université de Montréal sont modifiés de la façon suivante:

1. En remplaçant l'article 26.01 des statuts par le suivant:

« 26.01 Nomination

a) le recteur, après avoir procédé aux consultations qu'il juge appropriées, choisit un candidat pour chacun des postes qu'il veut combler;

b) le recteur soumet à l'assemblée universitaire, pour agrément, le nom de la personne qu'il a choisie pour chacun des postes qu'il veut combler;

c) sur la recommandation du recteur, faisant état de l'agrément de l'assemblée universitaire, le conseil nomme le ou les vice-recteurs conformément aux dispositions de la Charte. »

2. En remplaçant l'article 26.03 des statuts par le suivant:

« 26.03 Mandat

Le mandat d'un vice-recteur se termine en même temps que celui du recteur; cependant, le mandat d'un vice-recteur peut être prolongé par le conseil jusqu'à l'entrée en fonction de son successeur; cette prolongation de mandat ne peut toutefois excéder un an. »

En ajoutant l'article 26.06:

« 26.06 Disposition transitoire

La présente modification des statuts ne s'applique pas à l'égard des vice-recteurs présentement en fonction, les dispositions antérieures des statuts continuant de s'appliquer à leur égard. »

3. En remplaçant l'alinéa f de l'article 13.01 des statuts par le suivant:

« 13.01 Pouvoirs

f) Sur la recommandation du recteur, faisant état de l'agrément de l'assemblée universitaire, le conseil nomme le ou les vice-recteurs, selon la procédure prévue à l'article 26.01 et suivants. »

Le procureur de l'Université de Montréal,
GABRIEL LANGIS

71298

Ville de Blainville

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39), lors d'une séance extraordinaire tenue le 28 janvier 1991, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 931 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du greffier où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau.

Blainville, le 16 février 1991

Le greffier de la ville,
GISELE GAUVREAU

71179

Ville de Montréal

Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée « 8,85 % Sinking Fund Debentures due March 15, 1999 » (ci-après appelées « obligations ») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 15 mars 1991, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables le 15 mars 1991 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis les numéros suivants:

1.....	191 000 \$
2.....	156 000 \$
4.....	277 000 \$
6.....	173 000 \$
8.....	173 000 \$
13.....	104 000 \$
15.....	52 000 \$
21.....	104 000 \$
24.....	69 000 \$
31.....	70 000 \$
34.....	52 000 \$

43.....	34 000 \$
44.....	26 000 \$
45.....	18 000 \$
46.....	87 000 \$
52.....	18 000 \$
55.....	16 000 \$
60.....	8 000 \$
61.....	8 000 \$
87.....	18 000 \$
129.....	34 000 \$
145.....	138 000 \$
146.....	9 000 \$
155.....	320 000 \$
156.....	104 000 \$
157.....	18 000 \$
158.....	104 000 \$
159.....	34 000 \$
160.....	242 000 \$
161.....	52 000 \$
167.....	52 000 \$
169.....	69 000 \$
177.....	18 000 \$
178.....	17 000 \$
181.....	35 000 \$
183.....	10 000 \$

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company, Borough of Manhattan, ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus.

Les obligations entièrement immatriculées doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, sauf avis contraire.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 15 mars 1991.

Montréal, le 12 février 1991

Ville de Montréal
Le directeur des finances,
ROGER GALIPEAU, F.C.A.

71223

**Caisses d'épargne et de crédit —
Loi sur les**

Caisse d'économie Aéroport et sa version Airport Credit Union

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1) il a délivré à la « Caisse d'économie Aéroport et sa version Airport Credit Union » un certificat de

modification des statuts, daté du 30 janvier 1991, lui permettant de changer son groupe qui est actuellement « Les employés, retraités, leurs conjoints et enfants majeurs des corporations, sociétés et institutions suivantes:

- Air Canada et ses filiales;
- Québécois — Air Québec et ses filiales;
- Les employés de Caisse d'économie Aéroport et sa version Airport Credit Union. »

pour devenir:

« Les employés, retraités, leur conjoint et leurs enfants majeurs des corporations, sociétés et institutions suivantes:

- Air Canada et ses filiales;
- Caisse d'économie Aéroport et sa version Airport Credit Union;
- Pacific Western et ses filiales;
- Lignes Aériennes Canadien International et ses filiales;
- Nationair Canada;
- Eastern Airlines;
- Cité Express;
- Northwest Airlines;
- Delta Airlines;
- Wardair Canada Inc.;
- C.A.F.A.S.;
- Intair Inc.. »

Québec, le 30 janvier 1991

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

71275

Caisse d'économie Canat

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à la « Caisse d'économie Canat » un certificat de modification des statuts, daté du 30 janvier 1991, lui permettant de modifier l'endroit où se trouve son siège social qui est présentement « 24, rue Saint-François-Xavier, Montréal, district de Montréal » pour qu'il devienne « Montréal, dans le district judiciaire de Montréal » et lui permettant de modifier son groupe qui est actuellement « les employés de la Compagnie Télécommunications CNCP 1981 et les employés de la Compagnie CN Communications » pour devenir « les employés de les Télécommunications CNCP ».

Québec, le 30 janvier 1991

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

71286

Caisse d'Économie Cherrier Credit Union

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à la « Caisse d'Économie Cherrier Credit Union » un certificat de modification des statuts, daté du 30 janvier 1991, lui permettant de modifier l'endroit où se trouve son siège social qui est présentement « Saint-Paul l'Ermitte-comté de l'Assomption » pour qu'il devienne « Le Gardeur dans le district judiciaire de Joliette » et lui permettant de modifier son groupe qui est actuellement « The employees of Canadian Arsenals Ltd of St. Paul l'Ermitte, P.Q. » pour devenir « Les employés, les retraités et leur famille immédiate de:

Arsenals Canada, une division de Les Produits de défense SNC Ltée ».

Québec, le 30 janvier 1991

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

71285

Caisse d'économie de Coaticook

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à la « Caisse d'économie de Coaticook » un certificat de modification des statuts, daté du 30 janvier 1991, lui permettant de modifier l'endroit où se trouve son siège social qui est présentement « Coaticook, Québec, dans le district électoral de Stanstead » pour qu'il devienne « Coaticook, dans le district judiciaire de Saint-François » et lui permettant de modifier son groupe qui est actuellement « Les employés des entreprises, sociétés ou corporations suivantes: — Belding-Corticelli (1982) Inc.; — Centre Hospitalier de Coaticook; — La ville de Coaticook; — Barmish Inc.; — Tucker Plastic Products Limited; — Maison Condelle Ltée; — Niedner Limitée; — Les Tissus Geo. Sheard Canada Ltée; — Produits Cellulaires de Waterville Ltée « Division Coaticook »; — Les retraités de Celanese Canada Inc. » pour devenir « les employés et les retraités des entreprises, sociétés ou corporations suivantes: — Belding-Corticelli (1982) Inc.; — Centre Hospitalier de Coaticook; — La ville de Coaticook; — Barmish Inc.; — Les plastiques Tucker Inc.; — Niedner Limitée; — Waterville TG Inc. (division Coaticook); — Celanese Canada Inc. ».

Québec, le 30 janvier 1991

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

71287

Caisse d'économie de la Vallée de l'Amiante

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à la « Caisse d'économie de la Vallée de l'Amiante » un certificat de modification des statuts, daté du 30 janvier 1991, lui permettant de modifier l'endroit où se trouve son siège social qui est présentement « Thetford-Mines — district électoral de Mégantic », pour qu'il devienne « Thetford-Mines, dans le district judiciaire de Frontenac » et lui permettant de modifier son groupe qui est actuellement:

« Les employés, leurs conjoints, les pensionnés et les retraités des entreprises, sociétés et institutions suivantes: — La Société Asbestos Ltée; — Lac d'Amiante du Québec Ltée; — Lac d'Amiante du Québec Ltée, Division Nationale; — Les Mines d'Amiante Bell Ltée; — La Métallurgie Frontenac Ltée; — La Commission scolaire régionale de l'Amiante; — La Commission scolaire de Thetford-Mines; — Hôpital général de la Région de l'Amiante Inc.; — Magasin Cooprix no. 8 de Thetford-Mines et ses membres; — La Caisse d'économie de la Vallée de l'Amiante; — Cité de Thetford-Mines; — Collège d'enseignement général et professionnel de la région de l'Amiante; — Les Produits industriels Mévier Inc.; — Hôpital St-Julien; — Les Conversions A.J.L. Cloutier Inc.; — Le Courrier Frontenac; — Gosselin Division de ciment St-Laurent Inc.; — La municipalité de St-Joseph-de-Coleraine; — La ville de Black-Lake; — Restaurant Moca Thetford Inc. (McDonald no 4651); — Les Entreprises

Tuméré Inc.; — La Commission scolaire de Black-Lake et Disraeli; — Carey Canada Inc.; — Société nationale de l'Amiante; — Magnag Inc.

pour devenir:

« Les employés, leurs conjoints, les pensionnés et les retraités des entreprises, sociétés et institutions suivantes: — La Société Asbestos Ltée; — Lac d'Amiante du Québec Ltée; — Lac d'Amiante du Québec Ltée, Division Nationale; — Les Mines d'Amiante Bell Ltée; — La Métallurgie Frontenac Ltée; — La Commission scolaire de Thetford-Mines; — Centre Hospitalier de la région de l'Amiante; — Les Breuvages Appalaches Inc.; — Les Industries Fournier Inc.; — Magasin Cooprix no. 8 de Thetford-Mines et ses membres; — La Caisse d'économie de la Vallée de l'Amiante; — Cité de Thetford-Mines; — Collège d'enseignement général et professionnel de la région de l'Amiante; — Hôpital St-Julien; — Le Courrier Frontenac; — Gosselin Division de ciment St-Laurent Inc.; — La municipalité de St-Joseph-de-Coleraine; — La ville de Black-Lake; — Restaurant Moca Thetford Inc. (McDonald no 4651); — Les Entreprises Tuméré Inc.; — La Commission scolaire de Black-Lake et Disraeli; — Carey Canada Inc.; — Magasin Zellers no #173.

Québec, le 30 janvier 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

71288

**Caisse d'économie des A.M.I.S.
et sa version S.I.M.A. Credit Union**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à la « Caisse d'économie des A.M.I.S. et sa version S.I.M.A. Credit Union » un certificat de modification des statuts, daté du 30 janvier 1991, lui permettant de modifier l'endroit où se trouve son siège social qui est présentement « Sherbrooke-circonscription électorale de Sherbrooke » pour qu'il devienne « Sherbrooke, dans le district judiciaire de Saint-François » et lui permettant de modifier son groupe qui est actuellement « Les employés et les retraités des corporations, sociétés et institutions suivantes: — La ville de Sherbrooke; — Corporation municipale de Transport de Sherbrooke; — Corporation du centre-ville de Sherbrooke; — Centre hospitalier de Sherbrooke; — Produits American Biltrite (Canada) Ltée; — Produits cellulaires Waterville Ltée; — La société d'ingénierie combustion Ltée; — Ingersoll-Rand Canada Inc.; — Les employés de la caisse d'économie des A.M.I.S. et sa version S.I.M.A. Credit Union » pour devenir « Les employés et retraités des corporations, sociétés et institutions suivantes: — Ville de Sherbrooke; — Corporation métropolitaine de Transport de Sherbrooke; — Corporation du centre ville de Sherbrooke; — Centre hospitalier de Sherbrooke; — Produits American Biltrite (Canada) Ltée; — Waterville TG Inc.; — Ingénierie Combustion du Canada Inc.; — Ingersoll-Rand Canada Inc.; — Caisse d'économie des A.M.I.S. et sa version S.I.M.A. Credit Union; — Baxter Corporation ».

Québec, le 30 janvier 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

71269

Caisse d'économie des employés de la S.T.C.U.M.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1) il a délivré à la « Caisse d'économie des employés de la S.T.C.U.M. » un certificat de modification des statuts, daté du 30 janvier 1991, lui permettant de changer son groupe qui est actuellement « Les employés et retraités de la Commission de Transport de la Communauté Urbaine de Montréal », pour devenir « Les employés et retraités de la Société de Transport de la Communauté Urbaine de Montréal ».

Québec, le 30 janvier 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

71277

Caisse d'économie des employés du Centre hospitalier de St-Laurent

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « Caisse d'économie des employés du Centre hospitalier de St-Laurent » un certificat de modification des statuts, daté du 30 janvier 1991, lui permettant de modifier l'endroit où se trouve son siège social qui est présentement « Ville Saint-Laurent, Québec, dans le district électoral de Jacques-Cartier » pour qu'il devienne « Ville Saint-Laurent, dans le district judiciaire de Montréal » et lui permettant de modifier son groupe qui est actuellement « Les employés de l'Hôpital Notre-Dame de l'Espérance (Ville St-Laurent) » pour devenir « Les employés du Centre hospitalier de Saint-Laurent ».

Québec, le 30 janvier 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

71283

Caisse d'Économie des Travailleurs d'Alma

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4-1), il a délivré à la « Caisse d'Économie des Travailleurs d'Alma » un certificat de modification des statuts, daté du 30 janvier 1991, lui permettant de modifier l'endroit où se trouve son siège social qui est présentement « 58, Sacré-Coeur, Alma, district électoral du Lac St-Jean », pour qu'il devienne « Alma dans le district judiciaire d'Alma » et lui permettant de modifier son groupe qui est actuellement:

- Les employés de la Compagnie Aluminium Co. of Canada Limited à Alma;
- les employés de Forces Motrices du Saguenay Ltd.;
- les employés du Chemin de Fer Alma et Jonquière Co. Ltd.;
- les employés de la Compagnie Price Brothers (Division Alma);
- les employés de l'Hôtel-Dieu d'Alma.

pour devenir:

- Les conjoints et les enfants majeurs des employés, retraités et préretraités des entreprises, sociétés et institutions suivantes:
- Société d'Electrolyse et de Chimie Alcan Ltée (S.E.C.A.L.);
- Abitibi Price Inc.
- Hôtel-Dieu d'Alma;
- Ville d'Alma;
- Villa des Lys Inc.;
- Produits Desbiens Inc.;

— C.L.S.C.: Le Norois.
Québec, le 30 janvier 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

71262

Caisse d'économie Laurentide

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à la « Caisse d'économie Laurentide » un certificat de modification des statuts, daté du 30 janvier 1991, lui permettant de modifier l'endroit où se trouve son siège social qui est présentement « Grand-Mère — district électoral de Laviolette », pour qu'il devienne « Grand-Mère dans le district judiciaire de Saint-Maurice » et lui permettant de modifier son groupe qui est actuellement « Les employés de Consolidated-Bathurst Limitée, « division Laurentide », et ses employés pensionnés » pour devenir « Les employés de Stone Consolidated Inc., division Laurentide, et ses employés pensionnés. »

Québec, le 30 janvier 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

71270

Caisse d'économie St-Luc et sa version St-Luc Credit Union

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « Caisse d'économie St-Luc et sa version St-Luc Credit Union » un certificat de modification des statuts, daté du 30 janvier 1991 lui permettant de modifier l'endroit où se trouve son siège social qui est présentement « Montréal — district judiciaire de Montréal », pour qu'il devienne « le district judiciaire de Montréal ».

Québec, le 30 janvier 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

71271

CAISSE POPULAIRE BOURG-JOLI

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1) il a délivré à la « CAISSE POPULAIRE BOURG-JOLI » un certificat de modification des statuts, daté du 30 janvier 1991, lui permettant de changer son territoire qui est actuellement « la cité de Saint-Hyacinthe, les villes de la Providence, Saint-Joseph, Douville, paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin et village de Sainte-Rosalie » pour devenir « la circonscription électorale de Saint-Hyacinthe ».

Québec, le 30 janvier 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

71266

Caisse populaire de St-Léonard de Nicolet

Avis est donné que lors d'une réunion du conseil d'administration de « Caisse populaire de St-Léonard de Nicolet », tenue à Saint-Léonard d'Aston, le 24 août 1990, il a été résolu à l'unani-

mité que l'adresse du siège social de la caisse soit modifiée du 370, Principale, Saint-Léonard-d'Aston, au 501, rue Beaudoin, Saint-Léonard-d'Aston, QC, J0C 1M0.

Le directeur,
GAÉTAN SMITH

71279

Caisse Populaire de St-Hyacinthe

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1) il a délivré à la « Caisse Populaire de St-Hyacinthe » un certificat de modification des statuts, daté du 30 janvier 1991, lui permettant de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse » pour devenir « la circonscription électorale de Saint-Hyacinthe ».

Québec, le 30 janvier 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

71268

Caisse populaire de Ste-Hénédine

Avis est donné que lors d'une réunion du conseil d'administration de « Caisse Populaire de Ste-Hénédine », tenue à Sainte-Hénédine, le 4 janvier 1990, il a été résolu à l'unanimité que l'adresse du siège social de la caisse soit modifiée du 112, rue Principale, Sainte-Hénédine au 79, Langevin, Sainte-Hénédine, QC, G0S 2R0.

Le directeur,
LUC ROBERTSON

71278

Caisse populaire Desjardins de Beauport

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « Caisse populaire Desjardins de Beauport » un certificat de modification des statuts, daté du 30 janvier 1991, lui permettant de modifier l'endroit où se trouve son siège social qui est présentement « Beauport, dans le comté de Québec », pour qu'il devienne « le district judiciaire de Québec ».

Québec, le 30 janvier 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

71272

Caisse populaire Desjardins de Les Écureuils

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1) il a délivré à la « Caisse populaire Desjardins de Les Écureuils » un certificat de modification des statuts, daté du 30 janvier 1991, lui permettant de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse » pour devenir « Le territoire de la ville de Donnacona ».

Québec, le 30 janvier 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

71267

Caisse populaire Desjardins de Sainte-Thérèse-de-Lisieux

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1) il a délivré à la « Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Thérèse-de-Lisieux » un certificat de modification des statuts, daté du 30 janvier 1991, lui permettant de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse » pour devenir la « Communauté urbaine de Québec, paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval et village de Saint-Jean-de-Boischatel ».

Québec, le 30 janvier 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

71265

La Caisse d'Économie des employés de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse d'Économie des employés de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal » un certificat de modification des statuts, daté du 30 janvier 1991, lui permettant de modifier l'endroit où se trouve son siège social qui est présentement « Montréal, Québec, district électoral de Montréal-Sainte-Marie » pour qu'il devienne « Montréal, dans le district judiciaire de Montréal » et lui permettant de modifier son groupe qui est actuellement « les employés de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal » pour devenir « les employés et les retraités de: — Hôpital Notre-Dame de Montréal et ses dépendances; — Pavillon des tout petits garderie HND ».

Québec, le 30 janvier 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

71263

La Caisse Populaire de Dolbeau

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (1988, c. 64), il a délivré à « La Caisse Populaire de Dolbeau », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 30 janvier 1991 lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire Desjardins de Dolbeau ».

Québec, le 30 janvier 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

71274

La caisse populaire de St-Alphonse

Avis est donné que lors d'une réunion du conseil d'administration de La caisse populaire de St-Alphonse, tenue à Saint-Alphonse, le 18 septembre 1990, il a été résolu à l'unanimité que l'adresse du siège social de la caisse soit modifiée du 159, rang 8 Ouest, Saint-Alphonse, G0C 2V0, au 159, rue Principale Ouest, Saint-Alphonse, G0C 2V0.

*La directrice générale,
FRANCINE LÉVESQUE*

71281

La Caisse Populaire de St-Henri

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de St-Henri » un certificat de modification des statuts, daté du 30 janvier 1991, lui permettant de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse » pour devenir « les limites de la municipalité de Saint-Henri ».

Québec, le 30 janvier 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

71264

La caisse populaire de Wickham

Avis est donné que lors de l'assemblée annuelle de La caisse populaire de Wickham, tenue le 28 mai 1990, il a été résolu à l'unanimité que l'adresse du siège social de la caisse soit modifiée du 694, 6^e Avenue, Wickham, QC, J0C 1S0, au 830, rue Saint-Jean, Wickham, QC, J0C 1S0.

*La directrice,
DANIELLE BLAIS*

71280

La Caisse Populaire des Enseignants de la Chaudière

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1) il a délivré à « La Caisse Populaire des Enseignants de la Chaudière » un certificat de modification des statuts, daté du 30 janvier 1991, lui permettant de changer son groupe qui est actuellement « Tout le personnel de la Commission scolaire régionale Chaudière et des Commissions scolaires membres de la Commission scolaire régionale Chaudière », pour devenir « Tous les employés et leur conjoint ainsi que les retraités et leur conjoint de la Commission scolaire régionale Chaudière et des commissions scolaires du territoire de la Commission scolaire régionale Chaudière ».

Québec, le 30 janvier 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

71276

La Caisse Populaire des Enseignants de Pascal-Taché

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire des Enseignants de Pascal-Taché » un certificat de modification des statuts, daté du 30 janvier 1991, lui permettant de modifier l'endroit où se trouve son siège social qui est présentement « la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, Québec, dans le district électoral de l'Islet », pour qu'il devienne « le district judiciaire de Montmagny » et lui permettant de modifier son groupe qui est actuellement « L'association des enseignants de Pascal-Taché » pour devenir « Le personnel salarié et retraité des Commissions scolaires suivantes: Commission Scolaire de la Côte-du-Sud, Commission Scolaire de L'Islet-Sud, Commission Scolaire de La Pocatière, leurs conjoints(es) et leurs enfants ».

Québec, le 30 janvier 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

71282

La Caisse Populaire Desjardins de St-Cyrille-de-Normandin

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire Desjardins de St-Cyrille-de-Normandin », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 30 janvier 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire Desjardins de Normandin ».

Québec, le 30 janvier 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

71273

Stelco Employees' Credit Union (Eastern Works)

Caisse d'Économie des employés de la Stelco (Usine de l'Est)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « Stelco Employees' Credit Union (Eastern Works) — Caisse d'Économie des employés de la Stelco (Usine de l'Est) » un certificat de modification des statuts, daté du 30 janvier 1991, lui permettant de modifier l'endroit où se trouve son siège social qui est présentement « Montréal, district judiciaire de Montréal » pour qu'il devienne « Contrecoeur, dans le district judiciaire de Richelieu » et lui permettant de modifier son groupe qui est actuellement « Employees of the Steel Company of Canada Limited, Notre-Dame, St-Henry, Dominion and McMaster Works, including the General Office and Employees of the Stelco Employees' Credit Union (Eastern Works) and subsidiary companies » pour devenir « Les employés, préretraités, retraités et leur famille de Stelco Inc. et ses filiales ».

Québec, le 30 janvier 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

71284

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Marie Jebrayel-Mariamo

Par le certificat numéro 91-28 du 10 janvier 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marine Jibrail-Mariamo, née le 22 novembre 1945, en celui de Marie Jebrayel-Mariamo.

Sainte-Foy, le 28 janvier 1991

2315

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Michael Cecil Ward

Par le certificat numéro 91-33 du 10 janvier 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Michial Cecil Millar, né le 28 mai 1955, en celui de Michael Cecil Ward.

Sainte-Foy, le 28 janvier 1991

2315

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Micheline Jebrayel-Mariamo

Par le certificat numéro 91-31 du 10 janvier 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Micheline Jibrail-Mariamo, née le 28 janvier 1958, en celui de Micheline Jebrayel-Mariamo.

Sainte-Foy, le 28 janvier 1991

2315

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Renée Zakié Jebrayel-Mariamo

Par le certificat numéro 91-30 du 10 janvier 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Zakia Jibrail-Mariamo, née le 10 janvier 1956, en celui de Renée Zakié Jebrayel-Mariamo.

Sainte-Foy, le 28 janvier 1991

2315

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Rosa Jebrayel-Mariamo

Par le certificat numéro 91-29 du 10 janvier 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Rosa Jibrail-Mariamo, née le 12 juillet 1953, en celui de Rosa Jebrayel-Mariamo.

Sainte-Foy, le 28 janvier 1991

2315

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Steven Tak Fai Chan

Par le certificat numéro 91-32 du 10 janvier 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Duc Huy Tran, né le 1^{er} décembre 1961, en celui de Steven Tak Fai Chan.

Sainte-Foy, le 28 janvier 1991

2315

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Alain Gauthier

Prenez avis que Alain Gauthier, domicilié au 271, de la Clairière, Rosemère, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alain-François Gauthier.

Rosemère, le 18 janvier 1991

71020-6-2

Le requérant,
ALAIN GAUTHIER

Carol Duguay

Prenez avis que Carol Duguay, domicilié à Sainte-Cécile-de-Masham, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Carol Lapratte.

Sainte-Cécile-de-Masham, le 28 janvier 1991

71256-7-2

Le requérant,
CAROL DUGUAY

Catherine Pagé

Prenez avis que Catherine Pagé, domiciliée au 2307, terrasse Guindon, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Catherine Godard.

Montréal, le 18 janvier 1991

71200-7-2

Les procureurs de la requérante,
POIRIER, MURRAY, BOUGIE & BAILLARGEON

Edip Memisoglu

Prenez avis que Edip Memisoglu, domicilié au 3890, Mont-Royal-Est, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Edip Memisoglu Memiche.

Ce changement affectera aussi son épouse Makbule Memisoglu Memiche.

Montréal, le 18 janvier 1991

71221-7-2

Le requérant,
EDIP MEMISOGLU

Giselle Roy

Prenez avis que Giselle Roy, domiciliée au 7388, 9^e Avenue, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ghislaine Roy.

Montréal, le 28 janvier 1991

71254-7-2

La requérante,
GISSELLE ROY

Gregory Mark Horovitz

Prenez avis que Gregory Mark Horovitz, domicilié au 2240, boulevard Beaudet, Saint-Laurent, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gregory Mark Hansen.

Montréal, le 17 janvier 1991

71253-7-2

Les procureurs du requérant,
MARTINEAU WALKER

Harry Gillman

Prenez avis que Harry Gillman, domicilié au 15, rue Beaufort, Dollard-des-Ormeaux, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Hershey Harry Gillman.

Saint-Laurent, le 16 janvier 1991

71021-6-2

La procureure du requérant,
CAROLE CHARTRÉ

Irenée Bazinet

Prenez avis que Irenée Bazinet, domicilié au 702, place de Monaco, appartement 304, Chomedey, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de André-Irenée Bazinet.

Chomedey, le 18 janvier 1991

71105-6-2

Le requérant,
IRENÉE BAZINET

Jacques, Carol Morel

Prenez avis que Jacques, Carol Morel, domicilié au 227, 2^e Avenue, Belleterre, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacques Carl Guillemette.

Ville-Marie, le 23 janvier 1991

71093-6-2

Le procureur du requérant,
NORMAND BONIN, *avocat*

Joseph Alphonse Maurice Claude Matte

Prenez avis que Joseph Alphonse Maurice Claude Matte, domicilié au 171, rue de la Tourelle, appartement 2, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Claude François Gabriel Larose.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Québec, le 22 janvier 1991

71065-6-2

Le requérant,
CLAUDE MATTE

Joseph Luc Mario Plouffe

Prenez avis que Joseph Luc Mario Plouffe, domicilié au 133, rue De Pise, appartement 8, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Luc Mario St-Germain.

Laval, le 16 janvier 1991

71019-6-2

Le requérant,
MARIO PLOUFFE

Lauréat Dionne

Prenez avis que Lauréat Dionne, domicilié au 842, avenue Rockland, Outremont, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Vincent Dionne.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 24 janvier 1991

Le procureur du requérant,
GENEVIÈVE GUÉRIN, *notaire*

71202-7-2

Leslie Margaret McPherson

Prenez avis que Leslie Margaret McPherson, domiciliée au 3460, rue Peel, appartement 603, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Leslie Margaret Perrin McPherson.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 31 janvier 1991

La requérante,
LESLIE MARGARET MCPHERSON

71252-7-2

Marie Diane Nathalie Dubois

Prenez avis que Marie Diane Nathalie Dubois, domiciliée au 2024, Cardinal, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Diane Nathalie Despins.

Montréal, le 31 décembre 1990

Les procureurs de la requérante,
GOULET, ST-PIERRE & THERRIEN

71153-7-2

Marie Fernande Danièle Gatién-Théberge

Prenez avis que Marie Fernande Danièle Gatién-Théberge, domiciliée au 960, Malouin, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Fernande Danièle Théberge.

Sherbrooke, le 22 janvier 1991

La requérante,
MARIE FERNANDE DANIÈLE GATIEN-THÉBERGE

71104-6-2

Marie Geneviève Violaine Chimot

Prenez avis que Marie Geneviève Violaine Chimot, domiciliée au 990, rue Lamer, appartement 4, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Geneviève Violaine Grenier.

Montréal, le 24 janvier 1991

Les procureurs de la requérante,
DESCOTEAUX, JARRY, HÉBERT, *avocats*

71154-7-2

Marie Nadeau

Prenez avis que Marie Nadeau, domiciliée au 3, rue Beaulé, Sainte-Brigitte-de-Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mariette Nadeau.

Québec, le 22 janvier 1991

Le procureur de la requérante,
JEAN H. LEMIRE

71022-6-2

Nathalie Douaire

Prenez avis que Nathalie Douaire, domiciliée au 21, Mgr-Latulipe Ouest, Rouyn-Noranda, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nathalie Doire.

Ville-Marie, le 18 janvier 1991

Le procureur de la requérante,
BERNARD DROLET, *notaire*

71166-7-2

Nichol Morin

Prenez avis que Nichol Morin, domiciliée au 10, rue Saint-Charles, Sainte-Sabine, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nicole Morin.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Sainte-Sabine, le 22 janvier 1991

La requérante,
NICHOL MORIN

71203-7-2

Paul-Émile Pleau

Prenez avis que Paul-Émile Pleau, domicilié au 20, de la Colline, Pont-Rouge, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de William Pleau.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Pont-Rouge, le 25 janvier 1991

Le requérant,
PAUL-ÉMILE PLEAU

71220-7-2

Sinnapodi Sivarajah

Prenez avis que Sinnapodi Sivarajah, domicilié au 7400, Mountain-Sights, appartement 429, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sinnapodi Yogachandran.

Montréal, le 11 janvier 1991

Le procureur du requérant,
JOSEPH W. ALLEN, *avocat*

71002-6-2

Sylvie Douaire

Prenez avis que Sylvie Douaire, domiciliée au 700, de Gaspé, appartement 204, Île-des-Sœurs, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvie Doire.

Ville-Marie, le 18 janvier 1991

Le procureur de la requérante,
BERNARD DROLET, *notaire*

71167-7-2

Uyen-Binh Quach

Prenez avis que Uyen-Binh Quach, domiciliée au 59, rue Vallée, Salaberry-de-Valleyfield, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marcelline Uyen-Binh Quach.

Salaberry-de-Valleyfield, le 22 janvier 1991

Les procureurs de la requérante,

71092-6-2 LECOMPTE, DROUIN, CARRIÈRE & ASSOCIÉS

Vahe Nahabedian

Prenez avis que Vahe Nahabedian, domicilié au 310, Lockhart, ville Mont-Royal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alex Vahe Nahabedian.

Montréal, le 18 janvier 1991

Les procureurs du requérant,

71066-6-2 LÉGER, ROBIC, RICHARD

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2849-0753 2849-0753 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Montréal
2849-0852 2849-0852 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Longueuil
2849-0936 2849-0936 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Montréal
2849-0944 2849-0944 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Montréal
2849-0951 2849-0951 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Beauharnois
2849-1249 2849-1249 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Saint-Maurice
2849-1256 2849-1256 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Saint-Hyacinthe
2849-1272 2849-1272 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Rouyn-Noranda
2849-1298 2849-1298 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Joliette
2849-1355 2849-1355 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Montréal
2849-1363 2849-1363 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Montréal
2849-1389 2849-1389 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Montréal
2849-1397 2849-1397 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Montréal
2849-1447 2849-1447 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Laval
2849-1454 2849-1454 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Terrebonne
2849-1470 2849-1470 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Terrebonne
2849-1496 2849-1496 QUÉBEC INC.	1990 12 28	Montréal
2849-1504 2849-1504 QUÉBEC INC.	1990 12 28	Montréal
2849-1512 2849-1512 QUÉBEC INC.	1990 12 28	Montréal
2849-1520 2849-1520 QUÉBEC INC.	1990 12 28	Montréal
2849-1561 2849-1561 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Montréal
2849-1611 2849-1611 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2849-1629		
2849-1629 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Terrebonne
2849-1645		
2849-1645 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Montréal
2849-1652		
2849-1652 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Joliette
2849-1660		
2849-1660 QUÉBEC INC.	1990 12 28	Montréal
2849-1678		
2849-1678 QUÉBEC INC.	1990 12 28	Montréal
2849-1686		
2849-1686 QUÉBEC INC.	1990 12 28	Montréal
2849-1702		
2849-1702 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Terrebonne
2849-1744		
2849-1744 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Montréal
2849-1769		
2849-1769 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Iberville
2849-1785		
2849-1785 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Longueuil
2849-1793		
2849-1793 QUÉBEC INC.	1991 01 25	Longueuil
2849-1801		
2849-1801 QUÉBEC INC.	1990 12 28	Montréal
2849-1819		
2849-1819 QUÉBEC INC.	1990 12 28	Montréal
2849-1827		
2849-1827 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Terrebonne
2849-1835		
2849-1835 QUÉBEC INC.	1990 12 28	Montréal
2849-1892		
2849-1892 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Saint-Hyacinthe
2849-1900		
2849-1900 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Montréal
2849-1918		
2849-1918 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Saint-François
2849-1991		
2849-1991 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Joliette
2849-2007		
2849-2007 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Montréal
2849-2015		
2849-2015 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Montréal
2849-2023		
2849-2023 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Joliette
2849-2031		
2849-2031 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Longueuil
2849-2056		
2849-2056 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Montréal
2849-2064		
2849-2064 QUÉBEC INC.	1990 12 28	Montréal
2849-2072		
2849-2072 QUÉBEC INC.	1990 12 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2849-2080		
2849-2080 QUÉBEC INC.	1990 12 28	Montréal
2849-2106		
2849-2106 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Montréal
2849-2122		
2849-2122 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Montréal
2849-2130		
2849-2130 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Montréal
2849-2155		
2849-2155 QUÉBEC INC.	1990 12 28	Montréal
2849-2163		
2849-2163 QUÉBEC INC.	1990 12 28	Montréal
2849-2171		
2849-2171 QUÉBEC INC.	1990 12 28	Montréal
2849-2189		
2849-2189 QUÉBEC INC.	1990 12 28	Montréal
2849-2197		
2849-2197 QUÉBEC INC.	1990 12 28	Montréal
2849-2205		
2849-2205 QUÉBEC INC.	1990 12 28	Montréal
2849-2213		
2849-2213 QUÉBEC INC.	1990 12 28	Montréal
2849-2221		
2849-2221 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Montréal
2849-2247		
2849-2247 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Montréal
2849-2262		
2849-2262 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Montréal
2849-2288		
2849-2288 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Iberville
2849-2296		
2849-2296 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Beauharnois
2849-2361		
2849-2361 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Montréal
2849-2379		
2849-2379 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Laval
2849-2395		
2849-2395 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Montréal
2849-2403		
2849-2403 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Québec
2849-2411		
2849-2411 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Terrebonne
2849-2429		
2849-2429 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Terrebonne
2849-2452		
2849-2452 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Joliette
2849-2460		
2849-2460 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Montréal
2849-2478		
2849-2478 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Montréal
2849-2486		
2849-2486 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2849-2536		
2849-2536 QUÉBEC INC.	1991 03 01	Montréal
2849-2551		
2849-2551 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Longueuil
2849-2569		
2849-2569 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Montréal
2849-2585		
2849-2585 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Montréal
2849-2593		
2849-2593 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Montréal
2849-2601		
2849-2601 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Longueuil
2849-2627		
2849-2627 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Longueuil
2849-2635		
2849-2635 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Iberville
2849-2643		
2849-2643 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Beauharnois
2849-2650		
2849-2650 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Montréal
2849-2668		
2849-2668 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Saint-Hyacinthe
2849-2700		
2849-2700 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Terrebonne
2849-2726		
2849-2726 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Montréal
2849-2734		
2849-2734 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Longueuil
2849-2767		
2849-2767 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Montréal
2849-2775		
2849-2775 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Joliette
2849-2791		
2849-2791 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Terrebonne
2849-2809		
2849-2809 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Montréal
2849-2817		
2849-2817 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Montréal
2849-2882		
2849-2882 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Laval
2849-2890		
2849-2890 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Montréal
2849-2932		
2849-2932 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Terrebonne
2849-2940		
2849-2940 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Montréal
2849-2973		
2849-2973 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Beauharnois
2849-2981		
2849-2981 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Montréal
2849-2999		
2849-2999 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2849-3021		
2849-3021 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Terrebonne
2849-3039		
2849-3039 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Montréal
2849-3047		
2849-3047 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Richelieu
2849-3062		
2849-3062 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Montréal
2849-3096		
2849-3096 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Montréal
2849-3112		
2849-3112 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Montréal
2849-3161		
2849-3161 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Joliette
2849-3179		
2849-3179 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Joliette
2849-3187		
2849-3187 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Richelieu
2849-3229		
2849-3229 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Longueuil
2849-3260		
2849-3260 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Montréal
2849-3286		
2849-3286 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Laval
2849-3336		
2849-3336 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Montréal
2849-3393		
2849-3393 QUÉBEC INC.	1991 01 24	Longueuil
2849-3419		
2849-3419 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Richelieu
2849-3443		
2849-3443 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Longueuil
2849-3450		
2849-3450 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Terrebonne
2849-3468		
2849-3468 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Terrebonne
2849-3476		
2849-3476 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Terrebonne
2849-3484		
2849-3484 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Montréal
2849-3492		
2849-3492 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Montréal
2849-3500		
2849-3500 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Montréal
2849-3518		
2849-3518 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Montréal
2849-3526		
2849-3526 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Laval
2849-3534		
2849-3534 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Québec
2849-3583		
2849-3583 QUÉBEC INC.	1991 01 24	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2849-3591		
2849-3591 QUÉBEC INC.	1991 01 24	Longueuil
2849-3609		
2849-3609 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Terrebonne
2849-3625		
2849-3625 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Bedford
2849-3633		
2849-3633 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Bedford
2849-3666		
2849-3666 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Terrebonne
2849-3690		
2849-3690 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Montréal
2849-3724		
2849-3724 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Iberville
2849-3823		
2849-3823 QUÉBEC INC.	1991 01 24	Iberville
2849-3831		
2849-3831 QUÉBEC INC.	1991 01 24	Joliette
2849-4029		
2849-4029 QUÉBEC INC.	1991 01 24	Montréal
2849-4045		
2849-4045 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Montréal
2849-4052		
2849-4052 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Montréal
2849-4060		
2849-4060 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Longueuil
2849-4078		
2849-4078 QUÉBEC INC.	1991 01 24	Terrebonne
2849-4086		
2849-4086 QUÉBEC INC.	1991 01 24	Bedford
2849-4094		
2849-4094 QUÉBEC INC.	1991 01 24	Bedford
2849-4219		
2849-4219 QUÉBEC INC.	1991 01 24	Montréal
2850-4512		
2850-4512 QUÉBEC INC.	1991 01 03	Montmagny
2850-4702		
2850-4702 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Québec
2850-4710		
2850-4710 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Québec
2850-4751		
2850-4751 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Rimouski
2850-4769		
2850-4769 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Rimouski
2850-4975		
2850-4975 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Beauce
2850-5154		
2850-5154 QUÉBEC INC.	1991 01 14	Chicoutimi
2850-5337		
2850-5337 QUÉBEC INC.	1991 01 14	Montréal
2850-5345		
2850-5345 QUÉBEC INC.	1991 01 14	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2850-5642		
2850-5642 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Beauce
2850-5659		
2850-5659 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Arthabaska
2850-5667		
2850-5667 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Arthabaska
2850-5675		
2850-5675 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Arthabaska
2850-5683		
2850-5683 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Arthabaska
2850-5691		
2850-5691 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Roberval
2850-5709		
2850-5709 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Abitibi
2850-5717		
2850-5717 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Québec
2850-5725		
2850-5725 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Montréal
2850-5758		
2850-5758 QUÉBEC INC.	1991 01 15	Montréal
2850-5881		
2850-5881 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Alma
2850-5899		
2850-5899 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Terrebonne
2850-5907		
2850-5907 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Iberville
2850-5949		
2850-5949 QUÉBEC INC.	1991 01 16	Arthabaska
2850-5956		
2850-5956 QUÉBEC INC.	1991 01 16	Arthabaska
2850-5980		
2850-5980 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Arthabaska
2850-5998		
2850-5998 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Arthabaska
2850-6137		
2850-6137 QUÉBEC INC.	1991 01 18	Richelieu
2850-6202		
2850-6202 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Québec
2850-6210		
2850-6210 QUÉBEC INC.	1991 01 16	Québec
2850-6236		
2850-6236 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Beauce
2850-6244		
2850-6244 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Beauce
2850-6251		
2850-6251 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Drummond
2850-6293		
2850-6293 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Québec
2850-6301		
2850-6301 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Montréal
2850-6319		
2850-6319 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2850-6327 2850-6327 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Montréal
2850-6343 2850-6343 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Hull
2850-6384 2850-6384 QUÉBEC INC.	1991 01 25	Montréal
2850-6681 2850-6681 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Québec
2850-6715 2850-6715 QUÉBEC INC.	1991 01 23	Québec
2850-6798 2850-6798 QUÉBEC INC.	1991 01 24	Québec
2850-6814 2850-6814 QUÉBEC INC.	1991 01 24	Québec
2850-6848 2850-6848 QUÉBEC INC.	1991 01 25	Québec
2850-6855 2850-6855 QUÉBEC INC.	1991 01 25	Beauce
2850-7085 2850-7085 QUÉBEC INC.	1991 01 22	Montmagny
2850-7333 2850-7333 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Drummond
2850-7341 2850-7341 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Drummond
2850-7358 2850-7358 QUÉBEC INC.	1991 01 21	Drummond
2850-8018 2850-8018 QUÉBEC INC.	1991 01 24	Québec
2850-8067 2850-8067 QUÉBEC INC.	1991 01 24	Québec
2850-8141 2850-8141 QUÉBEC INC.	1991 01 25	Québec
2850-8760 2850-8760 QUÉBEC INC.	1991 01 25	Mingan
2850-4843 AGENCE DE RECOUVREMENT OPTIMA INC.	1991 01 16	Saint-François
2849-3146 AGENCE HANNELL INC. HANNELL AGENCY INC.	1991 01 23	Montréal
2849-1934 ALAIN HERVÉ, LE TRAITEUR INC.	1991 01 18	Laval
2849-1264 AMIGO CONSTRUCTION INC.	1991 01 17	Longueuil
2849-3708 ANDRÉ SÉGUIN DESIGN INC.	1991 01 23	Montréal
2849-2916 ARMOIRES SIGNATURE RIVE-SUD INC.	1991 01 21	Longueuil
2850-6632 LES ASSURANCES W.B. INC.	1991 01 22	Québec
2849-2346 AU HA-MO INC.	1991 01 21	Richelieu

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2850-4876 AUBERGE LE CORMORAN INC.	1991 01 18	Charlevoix
2849-1439 AUTOMOBILES VIEILLES FORGES LTÉE	1991 01 17	Trois-Rivières
2849-4250 AZ SERVICES DE FRET AÉRIEN (1991) INC. AZ AIRCRAFT AND CARGO SERVICES (1991) INC.	1991 01 24	Montréal
2850-4835 A.G.M. CONSTRUCTION INC.	1991 01 14	Kamouraska
2849-0779 BANDAGES UNIVERSELS INC.	1991 01 17	Longueuil
2849-2676 BENOÎT LATOUR INC.	1991 01 22	Joliette
2850-6269 BOUCHERIE N.S. INC.	1991 01 22	Québec
2849-1579 LA BOUTIQUE VIN-SANTÉ INC.	1991 01 18	Joliette
2849-3542 LA BRASSERIE DU BOULEVARD T.V.J. LTÉE	1991 01 23	Montréal
2849-3575 BRAULT ET LESAGE EXPERTS EN PRÉVENTION DES INCENDIES INC.	1991 01 23	Montréal
2849-3005 LES BREUVAGES OMNI DU QUÉBEC INC.	1991 01 22	Terrebonne
2849-2742 BRÛLERIE MT-ROYAL INC.	1991 01 22	Montréal
2849-3641 B.H.M. MÉDICAL INC.	1991 01 23	Bedford
2849-3427 CAP TRANSPORT OUTRE-MER INC. CAP TRANSPORT OVERSEAS INC.	1991 01 22	Montréal
2849-1926 CARDINAL EXPRESS INC.	1991 01 18	Laval
2849-2684 CAYVAL INTERNATIONALE INC.	1991 01 22	Montréal
2849-3013 CENTRE DE PSYCHOLOGIE RENÉ-LAENNEC INC.	1991 01 22	Montréal
2849-4037 CENTRE DE RÉCEPTION 1124 INC.	1991 01 23	Joliette
2849-2494 CENTRE D'AUTO PHIL-MARC INC.	1991 02 01	Montréal
2850-4926 CHAUSSURES ALPHÉE NOËL INC.	1991 01 21	Frontenac
2850-4934 CLAUDE CHAMPAGNE, TIREUR DE JOINTS INC.	1991 01 21	Drummond
2850-4728 CLAUDE LETTRAGE INC.	1991 01 18	Joliette
2850-4959 CLOPIJIMAX INC.	1991 01 21	Rimouski
2849-0720 COMPTOIR MOULÉ ALTECK INC.	1991 01 16	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2849-3245 CONCEPT TOUT FEU TOUT FLAMME 2000 INC.	1991 01 23	Longueuil
2850-4801 CONCEPTION ÉLECTRIQUE STE-FOY C.E.S.F. INC.	1991 01 14	Québec
2849-3237 CONCEPTION INFORMATIQUE INTERNATIONALE COM-PASS INC.	1991 01 23	Montréal
2849-2312 LES CONCEPTS SONO-CLUB INC.	1991 01 18	Terrebonne
2849-2502 CONFECTION TRAM HENG INC.	1991 01 18	Montréal
2849-1942 CONFISERIE PIERROT INC.	1991 01 18	Montréal
2850-4868 CONSTRUCTION PEREX INC.	1991 01 16	Québec
2849-2148 CONSTRUCTION R.G. 87 INC.	1991 01 18	Longueuil
2849-0787 CONSTRUCTION SERAD INC.	1991 01 17	Terrebonne
2850-8117 CONSTRUCTION YVAN DESLANDES INC.	1991 01 24	Bedford
2849-2924 CONSTRUCTIONS A. G. S. INC.	1991 01 21	montréal
2850-6806 LES CONSTRUCTIONS N. D. R. INC.	1991 01 24	Québec
2849-1413 CORPORATION GELI-TECH INC.	1991 01 17	Terrebonne
2849-0985 LA CORPORATION IMMOBILIÈRE WAKEFIELD WAKEFIELD PROPERTY CORPORATION	1991 01 17	Montréal
2850-6194 CULASSES PRO-TECH INC.	1991 01 21	Québec
2850-5782 DÉCONTAMINATION D.C.M. INC.	1991 01 14	Québec
2849-2825 DESAUTELS MARKETING INC.	1991 01 21	Montréal
2849-3351 DISTRIBUTION A. ANGÉLIL INC.	1991 01 23	Terrebonne
2850-5774 DISTRIBUTIONS RESTECH INC.	1991 01 14	Longueuil
2850-6376 DRAINVILLE AVIATION INC.	1991 01 25	Trois-Rivières
2850-7002 ECONO SPORT M.C. INC.	1990 12 27	Frontenac
2850-8166 ÉGOUT SOS INC.	1991 01 25	Montréal
2849-2841 ÉLECTRONIQUES MYKONOS INC. MYKONOS ELECTRONICS INC.	1991 01 21	Montréal
2849-2858 ÉLECTRONIQUES OLAM INC. OLAM ELECTRONICS INC.	1991 01 21	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2849-2833 ÉLECTRONIQUES SYMPOSIUM INC. SYMPOSIUM ELECTRONICS INC.	1991 01 21	Montréal
2849-4011 ENTREPÔT DE MEUBLES MULTI INC.	1991 01 23	Montréal
2850-5733 LES ENTREPRISES BENOIT MARQUIS INC.	1991 01 18	Saint-Hyacinthe
2849-3088 LES ENTREPRISES BENOÎT MORIN INC.	1991 01 22	Kamouraska
2849-3195 LES ENTREPRISES DE PEINTURE TOMA INC.	1991 01 23	Laval
2849-2114 LES ENTREPRISES ENCANES INC.	1991 01 18	Longueuil
2850-6764 LES ENTREPRISES EXPERTS-CONSEILS G.M. INC.	1991 01 23	Québec
2850-5915 LES ENTREPRISES FERNAND FORTIER INC.	1991 01 18	Arthabaska
2850-4892 LES ENTREPRISES LISETTE BERTRAND INC.	1991 01 21	Québec
2850-6749 LES ENTREPRISES PAUL-ANDRÉ DUPUIS INC.	1991 01 23	Québec
2849-2528 LES ENTREPRISES SANDROSE INTERNATIONAL INC.	1991 01 21	Beauharnois
2850-4967 ENTRETIEN PAYSAGER C.T.M. INC.	1991 01 22	Québec
2849-1488 LES ÉQUIPEMENTS G.S.M. BRANDON INC.	1991 01 18	Joliette
2849-1736 LES ÉQUIPEMENTS S.F. DUPRÉ INC.	1991 01 18	Beauharnois
2849-0761 EURO-JAPO INC.	1991 01 17	Bonaventure
2850-8125 EXPLUS INC.	1991 01 24	Québec
2849-2544 EXTERMINATION TECH-PRO INC.	1991 01 21	Montréal
2850-7028 FERME ANDRÉ BOUCHARD INC.	1991 01 18	Roberval
2849-2049 FERME FRIOLA INC.	1991 01 17	Drummond
2849-1280 FERME GENEVA INC.	1991 01 17	Drummond
2849-3054 FERME J.G. RAYMOND & FILS INC.	1991 01 22	Iberville
2849-3252 FERME LA SURVENANCE INC.	1991 01 23	Témiscamingue
2849-1868 LES FERTILISATIONS NUTRI-PRO INC.	1991 01 18	Longueuil
2849-1587 FERTINOR INC.	1991 01 18	Terrebonne
2849-1843 FLORIPAC INC.	1991 01 18	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2850-8174 FORFAITEX INC.	1991 01 25	Québec
2849-4243 FROID LAURENTIEN INC.	1991 01 23	Terrebonne
2850-5196 GARAGE J.P. POULIN INC.	1991 01 15	Beauce
2849-1348 GARAGE KB INC. KB GARAGE INC.	1991 01 17	Montréal
2849-3559 GARDERIE LANGDON INC.	1991 01 23	Montréal
2849-0977 GÉPROTECH INC.	1991 01 17	Montréal
2849-3211 GESDON INC.	1991 01 22	Montréal
2850-6335 GESTION 1369 INC.	1991 01 24	Québec
2849-3674 GESTION ALIMENTAIRE MICHEL BOUCHARD INC.	1991 01 23	Laval
2850-6780 GESTION ANNE B. FORTIN INC.	1991 01 23	Québec
2850-6145 GESTION AUBOUR INC.	1991 01 18	Québec
2849-1371 GESTION BIA INC.	1991 01 17	Montréal
2850-4900 GESTION CANÉDEL INC.	1991 01 21	Québec
2850-7036 GESTION CLAUDE AUBIN INC.	1991 01 18	Terrebonne
2850-6756 GESTION CLAUDE BOUTIN INC.	1991 01 23	Montmagny
2850-6178 GESTION DENIS FORTIN INC.	1991 01 18	Québec
2849-1975 GESTION ÉDUCATIVE INC.	1991 01 21	Joliette
2849-1231 GESTION FLA-BEC INC. FLA-BEC HOLDING INC.	1991 01 17	Terrebonne
2850-4827 GESTION FRAMANAJE INC.	1991 01 14	Frontenac
2849-3385 GESTION FRANCINE DUMONT INC.	1991 01 23	Terrebonne
2850-4447 GESTION F.I.O.U. INC.	1991 01 10	Montréal
2849-0969 GESTION F.J.B. INC.	1991 01 17	Longueuil
2850-6152 GESTION GILLES VEILLEUX INC.	1991 01 18	Québec
2850-6673 GESTION GUY GODIN INC.	1991 01 22	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2849-2353 GESTION INFORMATIQUE MARTIN LONGPRÉ INC.	1991 01 21	Montréal
2849-1694 GESTION JEAN-PIERRE THERRIEN INC.	1991 01 17	Longueuil
2849-2270 GESTION JULES CAMIRAND INC.	1991 01 21	Montréal
2850-5766 GESTION MICHEL ALLISON INC.	1991 01 14	Saint-François
2850-6772 GESTION MICHEL MIGNAULT INC.	1991 01 23	Montmagny
2850-6160 GESTION RÉAL ROCHETTE INC.	1991 01 18	Québec
2849-1967 GESTION RENAUD NADEAU INC.	1991 01 21	Montréal
2850-4850 GESTION SAM LONG INC.	1991 01 21	Québec
2849-1546 GESTION SERBEC INC.	1991 01 18	Beauharnois
2850-7366 GESTION SERGE DESHARNAIS INC.	1991 01 21	Arthabaska
2849-1728 GESTION SE-BO INC.	1991 01 18	Joliette
2849-3070 GESTION VILLA JAZMIN INC.	1991 01 22	Montréal
2850-7093 GESTION YVON LAROCHE INC.	1991 01 21	Arthabaska
2849-2437 LES GESTIONS LINGUISTIQUES AMÉRIQUE INC.	1991 01 22	Montréal
2850-6186 GROUPE COURTIERS 2000 INC.	1991 01 18	Frontenac
2850-8158 GROUPE EVEREST L. R. INC.	1991 01 25	Québec
2849-2957 GROUPE IMAZ INC.	1991 01 21	Montréal
2850-6822 LES GYPSÉS R. S. INC.	1991 01 24	Québec
2849-3302 G.M.L. AUTOMOBILES INC.	1991 01 23	Longueuil
2849-1850 HAMEL INFO SERVICES INC.	1991 01 18	Richelieu
2850-7283 HORTICO CHOIX LTÉE	1991 02 01	Iberville
2849-1603 HUGH R. TYNDALL INC.	1991 01 17	Montréal
2849-4235 HYDRO CULTURE MACRI INC.	1991 01 24	Montréal
2850-8133 H. B. RÉFRIGÉRATION INC.	1991 01 25	Trois-Rivières
2849-3617 LES IMMEUBLES G.J.R. INC.	1991 01 23	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2850-7119 LES IMMEUBLES G.P.L. INC.	1991 01 22	Drummond
2849-3435 INDEX GRAVURE INC.	1991 01 22	Montréal
2849-3153 LES INVESTISSEMENTS ACURA INC. ACURA INVESTMENTS INC.	1991 01 23	Montréal
2849-1462 ISI MATÉRIEL INDUSTRIEL INTERNATIONAL INC.	1991 01 18	Montréal
2849-1959 JACQUES BORDIER INC.	1991 01 21	Montréal
2849-3740 JAF VÊTEMENTS INC.	1991 01 23	Montréal
2849-3716 JOCELYN DOSTIE INFORMATIQUE (J.D.I.) INC.	1991 01 23	Longueuil
2849-3203 JOHN CHIASSON INC.	1991 01 22	Gaspé
2849-3104 LE JOURNAL LONGUEUILLOIS INC.	1991 01 22	Longueuil
2849-2759 J.K.P.M. ÉLECTRONIQUE INC.	1991 01 22	Longueuil
2849-1983 KING SPORTS & MARINE INC.	1991 01 21	Témiscamingue
2850-6830 L ET L UN AMOUR DE BOUCHERIE INC.	1991 01 24	Laval
2850-5873 LIQUIDATION LÉVIS INC.	1991 01 18	Québec
2849-2387 MADRID COMMUNICATIONS INC.	1991 01 21	Beauharnois
2849-3658 MG ² CONSEIL INC.	1991 01 23	Montréal
2850-4983 MICROAD INC.	1991 01 23	Québec
2850-8091 MILLER S.P.N. INC.	1991 01 24	Québec
2849-2718 MONTRÉAL SERVICE D'ARBRE INC.	1991 01 22	Montréal
2849-1595 PAKEM INC.	1991 01 18	Montréal
2849-2965 LES PIÈCES D'AUTO RECYCLAGE 4-AS INC.	1991 01 21	Laval
2849-1710 LES PIGNONS DU NORD INC.	1991 01 18	Terrebonne
2850-6723 PLACAGE TRANS-QUÉBEC INC.	1991 01 23	Québec
2849-2874 LES PLANCHERS VARENNES INC.	1991 01 21	Richelieu
2849-2692 PLANI-SERVICES 2000 INC.	1991 01 22	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2849-2338 PLOMBERIE & CHAUFFAGE DENIS BARBE INC.	1991 01 18	Joliette
2850-8109 PORTE DE GARAGE M. N. L. INC.	1991 01 24	Joliette
2849-1538 PRÉÉMINENCE (SOUSCRIPTION) INC. <i>PREMINENCE (UNDERWRITING) INC.</i>	1991 01 18	Montréal
2849-0738 PROCAM DENICO INC.	1991 01 17	Joliette
2849-2510 PRODUCTIONS CLAUDIE VERDANT INC.	1991 01 21	Montréal
2849-2619 LES PRODUCTIONS UNIVERS INC.	1991 01 22	Montréal
2849-3120 LES PRODUITS FORESTIERS GILBERT BOCK INC. <i>GILBERT BOCK FOREST PRODUCTS INC.</i>	1991 01 23	Saint-Maurice
2849-1421 LES PRODUITS IDENTIC INC.	1991 01 17	Longueuil
2849-0795 PROJETS VICTORY INC. <i>VICTORY PROJECTS INC.</i>	1991 01 18	Montréal
2849-3401 LES PROMENADES DE LA TOUR INC.	1991 01 22	Montréal
2849-2783 LES PROMOTIONS BER-VAC INC.	1991 01 22	Saint-Hyacinthe
2849-2320 PROMOTIONS PLUSQUEPLUS INC.	1991 01 18	Laval
2849-2577 P.E. LAJEUNESSE ET FILS INC.	1991 01 21	Terrebonne
2850-5592 RÉCUPÉRATION L'HOMME DE FER INC.	1991 01 17	Alma
2850-4991 RÉNOVATION DUBEAU & SIMON INC.	1991 01 23	Québec
2849-3369 RÉNOVATIONS A & D LAPOINTE INC.	1991 01 23	Laval
2849-3567 RÉNOVATIONS I.Z. INC. <i>I.Z. RENOVATIONS INC.</i>	1991 01 24	Longueuil
2850-4942 LES RÉPARATIONS ET SOUDURES GENTECH INC.	1991 01 21	Montréal
2850-7267 RESSOURCES MIJ INC.	1991 01 22	Frontenac
2849-2908 RESTAURANT LA CABANE D'OR LTÉE	1991 01 21	Laval
2849-3377 RESTAURANT LE FRIAND D'OEUF INC.	1991 01 23	Terrebonne
2849-0746 RESTAURANT RÉAL ET CARLO INC.	1991 01 17	Montréal
2850-5865 RESTAURATION ROS INC.	1991 01 18	Montréal
2849-2098 RONALD MAISONNEUVE INC.	1991 01 18	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2849-3732 RÔTISSERIE ST-JÉRÔME INC.	1991 01 23	Terrebonne
2849-1751 SABLINEX INC.	1991 01 18	Rimouski
2850-8083 LE SALON DE L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE DU QUÉBEC INC.	1991 01 25	Québec
2850-8075 SALON DE SANTÉ 43 INC.	1991 01 24	Québec
2849-3682 SATURNE V COMMUNICATIONS INC.	1991 01 23	Laval
2850-6731 LES SECRÉTARIATS D'AFFAIRES LANGELIER INC.	1991 01 23	Montréal
2849-3278 SELECT SANDRA INC.	1991 01 23	Montréal
2849-2254 AU SERPOLET INC.	1991 01 21	Longueuil
2849-3815 SERVICES ADMINISTRATIFS COMP-U-TABLE LOUISE CARREAU INC.	1991 01 24	Joliette
2849-1553 LES SERVICES HU-NI-K INC.	1991 01 18	Beauharnois
2849-2304 LES SERVICES MARITIMES L.B. INC.	1991 01 18	Gaspé
2849-3310 SOCIÉTÉ DE GESTION EN INFORADMFISC INC.	1991 01 23	Montréal
2849-2445 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS P.B.S. INC.	1991 01 22	Laval
2849-3294 LA SOCIÉTÉ HÔTEXTRA INC.	1991 01 23	Montréal
2849-3138 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ROLLÉT INC.	1991 01 23	Montréal
2849-2239 SOCIÉTÉ-CONSEIL MADELEINE PROVOST INC.	1991 02 01	Montréal
2850-6863 STATION SERVICE LOUIS DOSTIE INC.	1991 01 25	Québec
2849-0928 STORETEK INC.	1991 01 20	Montréal
2849-0993 STUDIO DE PHOTOGRAPHIE MARYSE VINET INC.	1991 01 17	Beauharnois
2850-6350 SYLA CONCEPT INC.	1991 01 24	Québec
2850-4439 TAPIS D.L. INC.	1991 01 15	Drummond
2850-7101 TECHNISERVICES RB INC.	1991 01 22	Longueuil
2850-6608 LES TECHNOLOGIES BLEU-VERT INC.	1991 01 22	Trois-Rivières
2850-6541 TÉLÉCOM QUÉBEC INC.	1991 01 21	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2849-2866 LA TÊTE PLEINE D'IDÉES INC.	1991 01 21	Montréal
2849-4227 TFR COMMUNICATION INC.	1991 01 23	Joliette
2849-3328 TOUCOM INC.	1991 01 23	Saint-François
2849-3757 TOURBILLON L'OASIS FLEURIE INC.	1991 01 23	Longueuil
2849-3344 LES TRADUCTIONS L'ENCRIER INC.	1991 01 23	Montréal
2849-1876 TRANSPORT A.G.L. INC.	1991 01 18	Iberville
2850-6285 TRANSPORT C. GILBERT INC.	1991 01 23	Longueuil
2850-6228 TRANSPORT M. BÉRUBÉ ET FILS INC.	1991 01 21	Québec
2850-6277 TRANSPORT R. ROY INC.	1991 01 23	Longueuil
2849-1884 TRANSPORT TERRY K. INC. TERRY K. TRANSPORT INC.	1991 01 18	Montréal
2849-1777 LA TROPÉZIENNE INC.	1991 01 18	Montréal
2849-1637 VÊTEMENTS BOURBON STREET INC. BOURBON STREET CLOTHING INC.	1991 01 17	Montréal
2849-4003 VIDÉODEL INC.	1991 01 23	Longueuil

*L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

2297

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1623-6580 ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ B.S.G. INC.	1978 04 03	1991 01 23	
1362-6189 FLÉMAR INC.	1975 03 24	1991 01 18	
1636-9266 GAÉTAN LABRIE INC.	1979 06 11	1991 01 23	
1462-6923 HÔTEL LEPAGE DE STE-BLANDINE INC.	1975 10 21	1991 01 23	
1288-1231 IMMEUBLES ZURICH INC.	1968 09 11	1991 01 22	
1283-6532 IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE OCC. INC.	1968 10 18	1991 01 18	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1337-2628 INDUSTRIES DU LOISIR INTERCONTINENTAL LTÉE	1972 11 20	1991 01 23	
1105-1166 MONDAIRE INC.	1965 10 28	1991 01 16	GESTION CLAUDE ET SYLVIANE MICHAUD INC.
1280-0058 PINNACLE HOLDINGS INCORPORATED	1963 12 23	1991 01 14	GESTION PINNACLE INC. PINNACLE HOLDINGS INC.
1296-8186 SERRURIERS EXACTS DE MONTRÉAL INC.	1969 05 09	1991 01 17	
1252-5788 SOCIÉTÉ D'ÉTUDES FINANCIÈRES INC.	1951 12 27	1991 01 18	
1359-2258 SPÉCIALITÉ G.A. INC.	1974 09 19	1991 01 22	ENTREPRISES GÉNÉRALES GECA INC.
2298			<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2850-5352 2850-5352 QUÉBEC INC.	2847-2744 QUÉBEC INC. 2152-0812 QUÉBEC INC.	1991 01 17	Alma
2850-6368 2850-6368 QUÉBEC INC.	2627-8770 QUÉBEC INC. GESTION POLY-MÈRE INC. 1360-6678 QUÉBEC INC.	1991 02 01	Chicoutimi
2850-7135 LES AUTOBUS CARO INC.	LES AUTOBUS CARO INC. RÉAL TOUPIN INC.	1991 01 18	Arthabaska
2850-5634 LES CONSTRUCTIONS PALDEC INC.	PALDEC INC. LES CONSTRUCTIONS PALDEC INC.	1991 01 01	Laval
2850-8042 GESTION G.A.M. INC.	2620-1459 QUÉBEC INC. GESTION G.A.M. INC.	1991 02 01	Québec
2850-7127 GESTION MARIE-LOU (ST-MARC) INC.	CRÉATION MARIE-LOU (CHARNY) INC. CRÉATION MARIE-LOU (ST-MARC) INC. GESTION MARIE-LOU (ST-MARC) INC.	1991 02 01	Québec
2850-5568 GESTION ST-MARTIN INC.	GESTION ST-MARTIN INC. 2845-2993 QUÉBEC INC.	1991 01 01	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2850-7143 GESTION THÉRIAULT OUELLET INC.	2742-8333 QUÉBEC INC. 2330-4926 QUÉBEC INC.	1991 02 01	Rimouski
2850-4918 GROUPE BELYN INC.	GROUPE BELYN INC. GESTION JOBEL INC.	1991 01 01	Trois-Rivières
2850-5923 JOS DUFRESNE & FILS LTÉE	JOS DUFRESNE & FILS, LTÉE GESTION L.M.B. DUFRESNE INC. 2624-2024 QUÉBEC INC. 2635-6204 QUÉBEC INC.	1991 01 01	Roberval
2850-5584 J.C. PÉPIN LTÉE	J.C. PÉPIN LIMITÉE 2436-7807 QUÉBEC INC.	1991 02 01	Abitibi
2850-8059 MOTEL NORMANDIE DE RIMOUSKI INC.	2620-1442 QUÉBEC INC. MOTEL NORMANDIE DE RIMOUSKI INC.	1991 02 01	Québec
2850-5576 VÉZINA, LEROUX, LEVAC & ASSOCIÉS INC.	LES ASSURANCES RAYMOND LEROUX INC. VÉZINA, LEVAC & ASSOCIÉS INC.	1991 01 14	Laval
2299			<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2422-6730 2422-6730 QUÉBEC INC.	1986 11 28	1991 01 18	du district: Longueuil
2432-1838 2432-1838 QUÉBEC INC.	1987 03 11	1991 01 18	1) du capital-actions 2) des dispositions
2434-9151 2434-9151 QUÉBEC INC.	1986 03 19	1991 01 22	de la dénomination sociale: POURVOIRIE SAFARI INC.
2530-8040 2530-8040 QUÉBEC INC.	1987 09 23	1991 01 21	de la dénomination sociale: L.T.D. GOLF-SWING PLUS INC.
2531-3081 2531-3081 QUÉBEC INC.	1987 10 06	1991 01 21	de la dénomination sociale: LE GROUPE DES SEPT - ATELIER D'ARCHITECTURE INC.
2544-4399 2544-4399 QUÉBEC INC.	1987 12 29	1991 01 18	de la dénomination sociale: COURDEAU-PROCINBEC INC.
2545-1428 2545-1428 QUÉBEC INC.	1987 12 29	1991 01 17	du district: Longueuil

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2545-2525 2545-2525 QUÉBEC INC.	1987 12 29	1991 01 24	du district: Joliette
2546-4801 2546-4801 QUÉBEC INC.	1988 03 11	1991 01 21	de la dénomination sociale: GROUPE ASSOCIÉ IMMEUBLES ODETTE DUTIL INC.
2547-5724 2547-5724 QUÉBEC INC.	1988 01 28	1991 01 18	du district: Témiscamingue
2550-5009 2550-5009 QUÉBEC INC.	1988 03 15	1991 01 22	de la dénomination sociale: IMPORT EXPORT SUISSE INTERNATIONAL INC.
2620-3976 2620-3976 QUÉBEC INC.	1988 07 06	1991 01 21	1) de la dénomination sociale: LA FINANCIÈRE GABRIEL AUBÉ INC. 2) du district: Abitibi
2635-7491 2635-7491 QUÉBEC INC.	1988 12 22	1991 01 24	de la dénomination sociale: GESTION Y.E.L. INC.
2733-3160 2733-3160 QUÉBEC INC.	1989 06 29	1991 01 14	du district: Longueuil
2738-4528 2738-4528 QUÉBEC INC.	1989 09 11	1991 01 21	de la dénomination sociale: GESTION ROY & LAPORTE INC.
2739-7348 2739-7348 QUÉBEC INC.	1989 11 20	1991 01 22	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LESCO INC.
2740-9002 2740-9002 QUÉBEC INC.	1989 01 18	1991 01 22	1) de la dénomination sociale: BUS-PLUS INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2744-3480 2744-3480 QUÉBEC INC.	1989 11 30	1991 01 18	du capital-actions
2745-7944 2745-7944 QUÉBEC INC.	1989 12 28	1991 01 17	de la dénomination sociale: PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES M.S.F.C. INC.
2749-4277 2749-4277 QUÉBEC INC.	1990 02 28	1991 01 17	du district: Saint-François
2752-4180 2752-4180 QUÉBEC INC.	1990 03 21	1991 01 14	de la dénomination sociale: DISTRIBUTION JEAN COUTURE INC.
2758-4234 2758-4234 QUÉBEC INC.	1990 07 23	1991 01 23	du district: Québec
2759-6667 2759-6667 QUÉBEC INC.	1990 07 04	1991 01 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
2760-5385 2760-5385 QUÉBEC INC.	1990 07 31	1991 01 24	de la dénomination sociale: GESTION MARCEL BÉLIVEAU INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2841-8135 2841-8135 QUÉBEC INC.	1990 08 21	1991 01 10	de la dénomination sociale: LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DES BASQUES INC.
2842-8662 2842-8662 QUÉBEC INC.	1990 10 22	1991 01 23	1) de la dénomination sociale: STATION-SERVICE LAFRENIÈRE INC. 2) du district: Saint-Maurice
2843-3076 2843-3076 QUÉBEC INC.	1990 11 05	1991 01 10	de la dénomination sociale: TRANSPORT JEVICO INC.
2843-6467 2843-6467 QUÉBEC INC.	1990 11 26	1991 01 24	du district: Saint-François
2843-6780 2843-6780 QUÉBEC INC.	1990 11 30	1991 01 23	de la dénomination sociale: GESTION YVES LAMOTHE INC.
2843-6798 2843-6798 QUÉBEC INC.	1990 11 30	1991 01 25	de la dénomination sociale: MAVYGA INC.
2844-0253 2844-0253 QUÉBEC INC.	1990 09 17	1991 01 17	de la dénomination sociale: LES PRODUCTIONS BENJI INC.
2844-5203 2844-5203 QUÉBEC INC.	1990 09 28	1991 01 10	du district: Saint-François
2844-5344 2844-5344 QUÉBEC INC.	1990 10 01	1991 01 24	du capital-actions
2844-8751 2844-8751 QUÉBEC INC.	1990 10 10	1991 01 17	de la dénomination sociale: ENTREPRISE DUNYA GLOBAL INC. DUNYA GLOBAL ENTERPRISE INC.
2845-7422 2845-7422 QUÉBEC INC.	1990 10 31	1991 01 16	1) de la dénomination sociale: GOLF GILLES LAPIERRE INC. 2) du district: Bedford
2846-5573 2846-5573 QUÉBEC INC.	1990 11 09	1991 01 09	de la dénomination sociale: MERCERIE FRANÇOIS RICAUD 1990 LTÉE
2847-2272 2847-2272 QUÉBEC INC.	1990 11 29	1991 01 14	du district: Beauharnois
2847-4245 2847-4245 QUÉBEC INC.	1990 12 15	1991 01 15	du district: Laval
2847-5549 2847-5549 QUÉBEC INC.	1990 12 05	1991 01 18	de la dénomination sociale: SELLERIE MAGUY INC.
2847-6364 2847-6364 QUÉBEC INC.	1990 12 10	1990 12 12	de la dénomination sociale: FERME FLORIAN HAGMANN INC.
2847-6471 2847-6471 QUÉBEC INC.	1990 12 07	1991 01 22	de la dénomination sociale: LES CARROSSERIES DE BOUCHERVILLE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2848-4095 2848-4095 QUÉBEC INC.	1990 12 28	1991 01 14	de la dénomination sociale: FERME DU CORDON INC.
2850-2508 2850-2508 QUÉBEC INC.	1991 01 07	1991 01 21	de la dénomination sociale: DISTRIBUTION PATRICE CÔTÉ INC.
2166-3059 ABRASIFS J.J.S. INC.	1984 02 15	1991 01 22	du capital-actions
2315-1491 LES ASSURANCES CÔTÉ, LECLERC, MARCOUX INC.	1985 01 10	1991 01 21	de la dénomination sociale: ASSURANCES LECLERC & ASSOCIÉS INC.
2737-5682 LES ASSURANCES LORTIE, YOUNG ET ASSOCIÉS INC.	1989 08 21	1991 01 18	de la dénomination sociale: ASSURANCES LORTIE, YOUNG & ASSOCIÉS INC.
2747-8569 LES ATELIERS LESAGE INC.	1990 01 26	1991 01 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
2740-9499 AU PANIER SOLEIL INC.	1989 10 10	1991 01 21	1) du district: Longueuil 2) du capital-actions 3) des dispositions
1472-8109 AUTOS ADRIEN PELLETIER INC.	1976 12 30	1991 01 21	de la dénomination sociale: 1472-8109 QUÉBEC INC.
2536-8697 A. & J.L. BOURGEOIS LTÉE	1987 07 01	1991 01 18	du capital-actions
1646-0644 BERNARD VAILLANCOURT INC.	1980 07 09	1991 01 21	du district: Joliette
2842-3697 BOIVIN, MURDOCH INC.	1990 09 05	1991 01 22	de la dénomination sociale: BOIVIN, MURDOCK INC.
2428-5348 BOULANGERIE & PÂTISSERIE N. LAMONTAGNE INC.	1987 01 28	1991 01 16	1) du capital-actions 2) des dispositions
2848-9524 BOUTIQUE CITY WILFORD ET POTKA INC.	1981 01 11	1991 01 16	de la dénomination sociale: BOUTIQUE CITY WILFORD ET PUTKA INC.
2841-8218 BOUTIQUE DU GRAND BOULEVARD INC.	1990 08 21	1991 01 22	de la dénomination sociale: 2841-8218 QUÉBEC INC.
1627-5398 CAMP DE PÊCHE POMERLEAU INC.	1978 06 15	1991 01 16	du capital-actions
2754-1093 CENTRE MUSICAL G.D. INC.	1990 05 07	1991 01 14	de la date de fusion: 1991 01 01
2624-9615 COMMUNICATIONS VERBATIM INC.	1988 10 03	1991 01 11	ajoutant la version: VERBATIM COMMUNICATIONS INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2637-6095 CONSTRUCTION YVES BELLEY INC.	1989 03 07	1991 01 16	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES M.T.L. 3 INC.
2414-5716 CONSTRUCTIONS S.R.B. INC.	1986 04 29	1991 01 24	de la dénomination sociale: 2414-5716 QUÉBEC INC.
2424-1150 LES CONSULTANTS EN GRAPHISME PAR ORDINATEUR CGO INC.	1986 11 17	1991 01 15	de la dénomination sociale: FRADETTE INFOGRAPHIE INC.
2530-1037 LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT LACHMAN	1987 09 04	1991 01 21	de la dénomination sociale: 2530-1037 QUÉBEC INC.
2540-5135 CORPORATION DES JEUX BESTE	1987 10 26	1991 01 25	du capital-actions
2170-2006 DESGROSEILLIERS ET FILS ALUMINIUM INC.	1984 05 14	1991 01 17	de la dénomination sociale: LES TOITURES DESGROSEILLIERS ET FILS INC.
2634-5215 ENTREPRISES DE NETTOYAGE «NEW LOOK» INC.	1989 01 24	1991 01 18	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 6
1506-8950 LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ RIAL INC.	1977 09 09	1991 01 21	du capital-actions
2318-1217 LES ENTREPRISES GEORGES-ÉMILE MESSIER INC.	1985 03 19	1991 01 11	de la dénomination sociale: 2318-1217 QUÉBEC INC.
2752-4271 LES ENTREPRISES NAGA INC.	1990 03 22	1991 01 17	de la dénomination sociale: BAOBAB, LE GROUPE DE MARCHANDISAGE INC. BAOBAB MERCHANDISING GROUP INC.
2640-6892 FOYER STE-BERNADETTE INC.	1989 04 01	1990 12 13	des restrictions à l'activité
1261-6132 GAÉTAN USEREAU LTÉE	1968 02 12	1991 01 23	de la dénomination sociale: FERME GAÉTAN USEREAU ET FILS INC.
2423-0740 GARAGE JEAN CROTEAU INC.	1986 10 16	1991 01 14	de la dénomination sociale: LE GROUPE STEVAL INC.
1330-7558 GEORGES MARION INC.	1973 05 11	1990 12 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
2620-9379 GESCAU INC.	1988 07 27	1991 01 22	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2325-6050 GESTIMED INC.	1985 08 16	1991 01 18	du capital-actions
2328-8392 GESTION 7175 INC.	1985 10 15	1991 01 21	de la dénomination sociale: 2328-8392 QUÉBEC INC.
2638-2234 GESTION ADRIEN PELLETIER INC.	1989 03 16	1991 01 21	de la dénomination sociale: 2638-2234 QUÉBEC INC.
2439-2920 GESTION ALEXANDRE B.V. INC.	1986 08 07	1990 12 20	du capital-actions
2161-5406 GESTION T.R.L.M. INC.	1983 10 21	1991 01 21	du capital-actions
2327-8120 LES GESTIONS G.D. BÉRUBÉ INC.	1985 09 25	1991 01 22	du district: Arthabaska
2840-4168 GESTIONS J.M. GRAS INC.	1990 09 24	1991 01 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
2844-0949 GILLES LEGAULT ET ASSOCIÉS INC.	1990 09 18	1990 12 14	de la dénomination sociale: QUALITÉ, CONSULTANTS ET FORMATEURS INC.
2846-1424 GROUPE MARSON INC.	1990 12 11	1991 01 21	de la dénomination sociale: LE GROUPE TRANSTEL INTERNATIONAL INC.
2549-8080 HABITAT ST-JEAN (1988) INC.	1988 04 15	1991 01 22	de la dénomination sociale: HABITAT ST-JEAN INC.
2319-9755 LES IMMEUBLES ADRIEN PELLETIER INC.	1985 04 26	1991 01 21	de la dénomination sociale: 2319-9755 QUÉBEC INC.
1280-3979 IMMO-NORD INC.	1971 11 17	1991 01 16	de la dénomination sociale: LES INVESTISSEMENTS POLGRO INC.
1267-8009 JACMOND INC.	1968 04 02	1991 01 21	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
2174-1905 J. A. TURMEL (1984) INC.	1984 08 28	1991 01 22	de la dénomination sociale: 2174-1905 QUÉBEC INC.
1147-3436 J.C. BÉRARD INC.	1969 10 23	1991 01 24	1) du capital-actions 2) des dispositions
2637-4397 LES LABORATOIRES LEDUC INC.	1989 02 20	1991 01 23	de la dénomination sociale: GESTION SANI-SELECT INC.
2433-8931 LANIEL TÉLÉPHONE COMMUNICATION INC.	1985 11 08	1991 01 18	de la dénomination sociale: 2433-8931 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2630-0988 LIBRAIRIE MADON KINH INC.	1988 10 28	1991 01 14	1) de la dénomination sociale: GESTION MADON KINH INC. 2) du district: Québec
1847-9634 LOCATION AUTO-CAMION PELLETIER INC.	1981 06 22	1991 01 21	de la dénomination sociale: 1847-9634 QUÉBEC INC.
1204-2818 LE MEUBLE VILLAGEOIS INC.	1969 04 14	1991 01 04	du capital-actions
1112-7024 LES MOTEURS ÉLECTRIQUES SNOWDON LTÉE	1964 09 29	1991 01 18	du capital-actions
2437-3227 PARZG MICRO-SYSTÈMES INC.	1986 05 23	1991 01 18	de la dénomination sociale: LOGINCO INC.
1361-9978 PERRON 2000 INC.	1975 02 24	1991 01 24	du capital-actions
1504-6444 LES PÉTROLES LINA LTÉE	1976 08 17	1991 01 22	1) de la dénomination sociale: GESTION PÉTROLIN INC. 2) du capital-actions
2741-3038 PLACAGE & MOULAGE RIVERSIDE INC.	1989 10 17	1991 01 17	de la dénomination sociale: MOULAGE Q-ZIP INC. Q-ZIP DIECASTING INC.
2846-3792 PLACEMENTS CLAUDE BÉDARD INC.	1990 12 31	1991 01 22	du capital-actions
2429-7079 PLACEMENTS DU CENTRE DU QUÉBEC INC.	1987 02 20	1991 01 18	de la dénomination sociale: 2429-7079 QUÉBEC INC.
2544-8788 PNEUS GUÉRIN, L'ECUYER INC.	1988 02 11	1991 01 22	de la dénomination sociale: PNEUS R.M. CHARRON & L'ECUYER INC.
2629-0247 LES PRODUCTIONS INTERLUDE INC.	1988 10 06	1991 01 16	du capital-actions
2734-0413 LES RESSOURCES FORESTIÈRES PROSEC INC.	1989 07 19	1991 01 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
2547-9189 RESTAURANT CHEZ RÉAL INC.	1988 03 01	1991 01 21	de la dénomination sociale: 2547-9189 QUÉBEC INC.
2621-4569 ROUSSILLON RÉSEAU HÔTELIER INC.	1988 08 11	1991 01 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
2845-6333 SERVICE CENTRAL DE RÉSERVOIRS (1990) LTÉE	1990 10 29	1991 01 09	de la dénomination sociale: PHILIP ENVIRONNEMENT INC.
2848-4319 STUDIO 1212 INC.	1991 01 03	1991 01 17	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2636-5486 THERMOPOMPE M.C.R. INC.	1989 01 27	1991 01 15	1) de la dénomination sociale: GESTION MICHEL MARCOUX INC. 2) du district: Saint-Hyacinthe
2641-2056 TRANSPORT DE FRET FREDDY INC.	1989 03 29	1991 01 18	1) du capital-actions 2) des dispositions
1641-8931 TRANSPORT QUÉBEC-ONTARIO (1987) INC.	1980 05 08	1991 01 21	de la dénomination sociale: TRANSPORT QUÉBEC-ONTARIO INC. <i>QUÉBEC-ONTARIO FREIGHTWAYS INC.</i>
1235-7547 LES TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON INC.	1971 09 16	1991 01 16	du district: Montréal
2639-0054 TURCOTTE & CARTIER SERVICE DE CHAUFFAGE INC.	1989 02 16	1991 01 11	de la dénomination sociale: MAGELLA TURCOTTE SERVICE DE CHAUFFAGE INC.
2841-3615 VACHE DESIGN INC.	1990 08 07	1991 01 24	de la dénomination sociale: BOXE-STUDIO INTERNATIONAL INC.
1332-4124 LES VERGERS LEAHY INC.	1973 06 26	1991 01 23	du capital-actions
2847-8386 VIANDES LENNOXVILLE INC.	1990 12 12	1991 01 09	de la dénomination sociale: MARCHÉ LENNOX INC. <i>LENNOX MEAT MARKET INC.</i>
2840-4044 VIDÉO INNOVATION PLUS INC.	1990 09 18	1991 01 22	du capital-actions
2758-5074 WILLMAC INC.	1990 08 01	1991 01 18	du capital-actions
2300			<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2850-3498 AGENCE QUÉBÉCOISE D'ADOPTION INTERNATIONALE	1991 01 24	8500, boulevard Henri-Bourassa, bureau 290, Charlesbourg
2846-2901 L'ASCENSION ÉCOLE D'ESCALADE	1991 01 23	400, rue Prévost, Québec
2850-7317 ASSISTANCE HUMANITAIRE I.D.D.E.A. INC.	1991 01 24	663, de l'Épée, Outremont
2850-5832 ASSOCIATION DES COIFFEURS ET COIFFEUSES DU SAGUENAY LAC ST-JEAN	1991 01 22	4048, rue du Vieux Pont, Jonquière
2850-8224 ASSOCIATION DES RETRAITÉS ET RETRAITÉES DU CENTRE HOSPITALIER COOKE	1991 01 25	3450, Sainte-Marguerite, Trois-Rivières
2850-5816 ASSOCIATION DU PERSONNEL NON-ENSEIGNANT DE L'UNIVERSITÉ MCGILL (A.P.N.E.U.M.) MCGILL UNIVERSITY NON-ACADEMIC STAFF ASSOCIATION (M.U.N.A.S.A.)	1991 01 22	3495, rue Peel, Montréal
2850-6624 ASSOCIATION D'AMITIÉ CANADA-NIGER	1991 01 22	366 A, Van Horne, Montréal
2846-2844 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'INTERPRÉTATION DE LA TRUITE ACCESSIBLE AUX PERSONNES HANDICAPÉES	1991 01 21	3175, chemin Côte Sainte-Catherine, bureau 4839, Montréal
2850-5972 ASSOCIATION RÉGIONALE DE TAE KWON DO (W.T.F.) LAVAL DU QUÉBEC INC.	1991 01 23	34, Beaudry, Saint-Jacques-de-Montcalm
2850-5790 ASSOCIATION RÉGIONALE DES COMMISSAIRES INDUSTRIELS DE LANAUDIÈRE	1991 01 22	232, 12 ^e Avenue, Laurier
2848-3816 CENTRE COMMUNAUTAIRE LIBANAIS	1991 01 22	Montréal
2850-6558 CENTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SAGUENAY LAC ST-JEAN	1991 01 22	414, Collard ouest, Alma
2848-3915 CENTRE D'ALPHABÉTISATION ET DE RECHERCHE DE LA RIVE-SUD (C.A.R.R.S.)	1991 01 22	Longueuil
2850-7291 CENTRE D'ENTRAIDE DE LA RÉGION DE DISRAËLI	1991 01 24	815, avenue Champlain, Disraëli
2850-5840 CENTRE D'INTERPRÉTATION DES IRLANDAIS DU QUÉBEC INC.	1991 01 22	317, Séguin, Saint-Colomban

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2850-7051 LE CERCLE DE CULTURE ESPAGNOLE DE SHERBROOKE (1990)	1991 01 23	172, rue Short, Sherbrooke
2850-5808 CLUB 4 X 4 REBELS	1991 01 22	700, chemin Charles Lesieur, Yamachiche
2850-5964 CLUB DE BARILS SAGUENAY-LAC ST-JEAN CÔTE NORD (C.B.S.L.C.)	1991 01 23	211, rang 7 ouest, Ascension
2850-5394 LE CLUB DE FOOTBALL LES VOYAGEURS DE MONTRÉAL INC.	1991 01 24	6865-A, Etienne-Bouchard, Montréal
2850-8273 CLUB LES PRODUCTIONS ÉCOLO-MAX	1991 01 25	1036, chemin Saint-Joseph, Bernières
2850-5253 CLUB MACON KNOWLTON NO 35 INC. KNOWLTON MASONIC CLUB NO. 35 INC.	1991 01 21	476, chemin Knowlton, Lac Brome
2850-6582 CLUB SOCIAL C.T.S.A.M.	1991 01 22	5955, de Gaspé, Montréal
2850-5329 CLUB SOCIAL ET CULTUREL LATINO AMÉRICAIN «EL CONDOR»	1991 01 21	6946, Outremont, app. 3, Montréal
2850-4884 CLUB TRE STELLE-ÂGE D'OR ST-MICHEL	1991 01 22	8965, 9e Avenue, Montréal
2850-6699 COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC À LAC-MÉGANTIC INC.	1991 01 23	5008, rue Laurier, Lac-Mégantic
2850-7325 COMITÉ DES SPORTS DE BALLE DE LA VILLE DE SAINTE-FOY	1991 01 25	1000, Route de l'Église, Sainte-Foy
2850-5626 LE COMITÉ D'EMBELLISSEMENT DE ST-HONORÉ DE BEAUCE INC.	1991 01 22	499, rue Principale, Saint-Honoré
2850-5618 COMITÉ ÉCOLOGIQUE D'URGENCE RURALE DE BÉCANCOUR	1991 01 22	6345, des Pins, Sainte-Gertrude
2850-6640 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE ST-AUGUSTIN-DE-DESMAURES INC.	1991 01 22	200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures
2850-6707 CORPORATION DU CENTENAIRE DE LA PAROISSE DE SAINT-MAXIME-DE-SCOTT INC.	1991 01 23	253, route Kennedy, Scott-Jonction
2850-3886 CORPORATION «LES AMIS DES AÎNÉS DE L'ISLE-VERTE»	1991 01 24	Isle-Verte
2850-4777 LES COUSINES D'ADÉLINE	1991 01 22	Tête-à-la-Baleine
2850-5378 ÉQUIPE DE COURSE ST-FÉLICIEN, LAC ST-JEAN INC.	1991 01 22	1228, boulevard Sacré-Coeur, Saint-Félicien

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2850-8265 L'ÉVÈNEMENT DE SCOTSTOWN - HAMPDEN INC.	1991 01 25	Scotstown,
2850-8257 FONDATION AÉROVISION QUÉBEC	1991 01 25	5555, Place de la Savane, Saint-Hubert
2850-7309 FONDATION DES AMIS DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BEAUHARNOIS	1991 01 24	Beauharnois
2850-1732 FONDATION JACK SWIFT INC. JACK SWIFT FOUNDATION INC.	1991 01 23	40, 2 ^e Avenue, Témiscaming
2850-4736 FONDATION ROLAND ARPIN	1991 01 22	Cégep de Trois-Rivières, 3500, De Courval, bureau S9, Trois-Rivières
2850-7077 FONDATION SANDRA GAUDET INC.	1991 01 23	Val d'Or
2846-2877 FONDATION TONY LEMME	1991 01 21	1750-A, boulevard Shevchenko, Lasalle
2846-2836 FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS: «LE RELAIS»	1991 01 21	8147, rue Sherbrooke est, Montréal
2848-3121 FRATERNITÉ HAÏTIANO QUÉBÉCOISE DE ST-MICHEL	1991 01 21	4164-A, boulevard des Grandes Prairies, Montréal
2849-0001 LA GARDERIE DES EMPLOYÉS ET DES EMPLOYÉES DE LA VILLE DE MONTRÉAL	1991 01 25	Montréal
2850-6665 LA GARDERIE SATELLIPOPETTE SATELLIPOPETTE DAYCARE	1991 01 22	21025, route Transcanadienne, Sainte-Anne-de-Bellevue
2850-8034 GROUPE DE RECHERCHE SUR L'AMÉRIQUE LATINE À QUÉBEC: G R A L Q	1991 01 25	Département d'Histoire, Pavillon de Koninck, Sainte-Foy
2846-2851 GROUPE ÉCOLOGIQUE HÉRISSON INC.	1991 01 21	90, Saint-Jean est, Vaucluse
2850-5824 GROUPE ÉTUDIANT DE RECHERCHE EN INTERVENTION D'INTÉRÊT PUBLIC DU QUÉBEC À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	1991 01 22	Montréal
2850-8240 GROUPE SOURIRE ET PARTAGE INC.	1991 01 25	180, rue Anvik, Témiscaming
2850-5402 HARRICANA 1991 VAL D'OR INC.	1991 01 25	932, 3 ^e Avenue, Val D'Or
2850-5931 INSTITUT D'ASSISTANCE AUX AÎNÉS (AÎNÉES) DU QUÉBEC INC. SENIOR CITIZENS' SUPPORT INSTITUTE OF QUÉBEC INC.	1991 01 23	126, Dunrac, Mont-Royal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2843-1179 MAISON D'HÉBERGEMENT DE CHARLESBOURG	1991 01 24	4280, Place Orsainville, Charlesbourg
2846-1051 MANOIR TANTE AMANDA	1991 01 25	Saint-Charles-de-Bourget
2847-8303 MOUVEMENT QUÉBEC 1991	1991 01 21	1600, de Lorimier, bureau 303, Laval
2850-8216 L'ORCHESTRE «AD LIB» INC.	1991 01 25	737, rue Saint-Thomas, Joliette
2850-1146 PAVILLON REGARD 9	1991 01 24	918, rue Lanoie, Upton
2850-6657 «LE PHARE» L'ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DU MALADE MENTAL DE SAINT-HYACINTHE	1991 01 22	2205, route rurale 1 nord, Saint-Hyacinthe
2850-8232 PLEINS DROITS DE LANAUDIÈRE INC.	1991 01 25	Lanaudière
2850-7069 LES PRODUCTIONS DU GRAND MONDE	1991 01 24	60, rue de Brésoles, app. 218, Montréal
2850-7374 LE REGROUPEMENT DES RÉSEAUX DE LOUEURS DU QUÉBEC	1991 01 25	1420, Sherbrooke ouest, bureau 900, Montréal
2850-4785 RÉSEAU ALZHEIMER SOREL-TRACY (R.A.S.T.)	1991 01 22	105, rue Prince, Sorel
2846-2869 SOCIÉTÉ DE PLANÉTAIRIUM/OMNISCIENCE DE L'OUTAOUAIS	1991 01 21	1, chemin Eastern, Aylmer
2848-0556 SOCIÉTÉ HONORIFIQUE DES PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN	1991 01 21	Montréal
2850-6616 SOLIDARITÉ FEMMES AFRICAINES	1991 01 22	6626, 1 ^{re} Avenue, Montréal
2846-2893 TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES AFRICAINS AU QUÉBEC (T.C.O.A.Q.) INC.	1991 01 24	Montréal
2846-2885 TEMPLE LING SHEN CHINZ TZE DENOMINATION TSIEN HAI	1991 01 22	6121, Desmarteau, Montréal
2850-6566 LE TEMPS D'UN RÊVE	1991 01 22	2875, boulevard Laurier, Sainte-Foy
2850-5600 LA TROUPE GALA	1991 01 22	79, rue Oxford, Châteauguay

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2850-8000 UNION DE DÉVELOPPEMENT ET D'ACTION JEUNESSE QUÉBEC-HAÏTI (U.D.A.J.Q.)	1991 01 24	677, des Merles, Longueuil
2301		<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
1637-2468 ASSOCIATION DES ANCIENS DE LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE INC.	1979 06 26	1991 01 22	de la dénomination sociale: ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
2414-9759 ASSOCIATION DES DIABÉTIQUES DE L'ESTRIE ET RÉGION 05 INC.	1986 04 09	1991 01 21	1) de la dénomination sociale: ASSOCIATION DES DIABÉTIQUES DE L'ESTRIE INC. 2) des objets
2735-6765 ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC LANTHIER	1989 08 29	1991 01 24	des objets
2163-0512 CENTRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE SUR LES PEUPLES FRANCOPHONES 83 M	1983 12 13	1991 01 21	1) de la dénomination sociale: FRANCOPHONIE INTERNATIONALE: CENTRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE SUR LES PEUPLES FRANCOPHONES 83 M 2) des objets
1852-6640 CLUB BIENVENUE, INC.	1981 11 30	1991 01 21	de la dénomination sociale: CENTRE BIENVENUE INC.
2161-2114 COMITÉ CULTUREL DE BLAINVILLE INC.	1983 12 02	1991 01 21	1) de la dénomination sociale: RAKU-CERAM INC. 2) des objets
1857-7445 COMITÉ DE LOISIR STE-BERNADETTE	1982 05 17	1991 01 21	de la dénomination sociale: COMITÉ DES LOISIRS DE L'EST (LÉVIS) INC.
2751-3233 CONCERT ET OPÉRA QUÉBEC INTERNATIONAL INC.	1990 04 19	1991 01 24	des objets
1471-1535 LA CORPORATION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE PRIVÉE DE RIMOUSKI INC.	1976 10 28	1991 01 21	de la dénomination sociale: ÉCOLE CLAIRE-L'HEUREUX-DUBÉ

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
2740-3708 LES DIABÉTIQUES-AMIS DU K.R.T.B.	1989 11 30	1991 01 23	1) des objets 2) des dispositions
2644-1469 ÉCOLE DE DÉVELOPPEMENT INDIVIDUALISÉ ET PERSONNALISÉ DE LA MONTÉRÉGIE	1989 05 10	1991 01 23	des objets
2166-5302 EMPLOI JEUNESSE LONGUEUIL	1984 05 15	1991 01 24	des objets
2159-9550 FEMMES-ACTION DE CHICOUTIMI INC.	1983 11 25	1991 01 24	1) de la dénomination sociale: FEMMES-ACTION: SÉPARATION-DIVORCE 2) des objets 3) des dispositions
2735-6302 MAISON D'HÉBERGEMENT R.S.S.M.	1989 11 24	1991 01 23	1) des objets 2) des dispositions
2418-8708 LES PRODUITS RICARDO INC.	1986 11 17	1991 01 24	1) des objets 2) des dispositions
1844-3028 SERVICE DES INTERPRÈTES AUPRÈS DES RÉFUGIÉS INDOCHINOIS (S.I.A.R.I.)	1981 03 17	1991 01 21	1) de la dénomination sociale: SERVICE D'INTERPRÈTE ET D'AIDE AUX RÉFUGIÉS INDOCHINOIS (S.I.A.R.I.) 2) du siège social: 4661, Van Horne, bureau 3, Montréal 3) des objets
1235-7414 SERVICE SECOURS BAIE DES CHALEURS LTÉE	1972 01 25	1991 01 24	de la valeur des biens immobiliers
2758-8557 SERVICES DE GARDE NORANDA INC.	1990 08 10	1991 01 24	de la dénomination sociale: GARDERIE L'ANODE MAGIQUE INC.
1851-0255 SOCIÉTÉ DE LA SEMAINE DES SCIENCES DU QUÉBEC	1981 10 06	1991 01 23	1) des objets 2) des dispositions

2302

L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de la corporation suivante:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1353-5802 LE COMITÉ DES LOISIRS ST-HUBERT INC.	SERVICE DES LOISIRS ST-HUBERT INC.	1986 09 10

2303

L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Dissolution — Demandes de**1283-7464 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «1283-7464 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 janvier 1991

71214

Les procureurs de la compagnie,
MARTINEAU WALKER

1861-7308 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «1861-7308 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 30 septembre 1990

71250

La présidente,
ANDRÉE MICHAUD

2163-3201 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2163-3201 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Terrebonne, le 21 janvier 1991

71158

L'administratrice,
PIERRETTE ST-LAURENT

2166-0105 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2166-0105 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Mont-Joli, le 28 janvier 1991

71218

Le procureur de la compagnie,
JACQUES MICHAUD, notaire

2173-0650 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2173-0650 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 janvier 1991

71234

Les procureurs de la compagnie,
LAFLEUR BROWN DE GRANDPRÉ KRONSTRÖM

2324-0823 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2324-0823 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jérôme, le 24 janvier 1991

71188

La présidente,
JOHANNE AUBIN

2413-8596 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2413-8596 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Villebois, le 28 janvier 1991

71219

La secrétaire-trésorière,
GHISLAINE VÉZINA

2435-0100 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2435-0100 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rouyn-Noranda, le 31 janvier 1991

71244

Le président,
GUY BOURASSA

2533-5936 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2533-5936 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 janvier 1991

71189

Les procureurs de la compagnie,
CHAT SALOMON, avocats

2537-1311 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2537-1311 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Alma, le 28 janvier 1991

71247

Les procureurs de la compagnie,
MORENCY, BANFORD, DUCHESNE,
PARADIS, TREMBLAY, FORTIN & MORIN

2621-1888 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2621-1888 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 23 janvier 1991

71193

Les procureurs de la compagnie,
BEAUVAIS, TRUCHON & ASSOCIÉS

2628-8761 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2628-8761 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 janvier 1991

71144

Le secrétaire de la compagnie,
MARIO CARPANZANO

2630-0046 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2630-0046 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Julie, le 21 janvier 1991

71209

Le secrétaire de la compagnie,
BRUNO DESHARNAIS

2633-9192 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2633-9192 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Greenfield Park, le 25 janvier 1991

71151

Les procureurs de la compagnie,
ARBOUR & CORDEAU, *avocats*

2645-2680 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2645-2680 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Joliette, le 24 janvier 1991

71149

Les procureurs de la compagnie,
FERLAND & BÉLAIR, *avocats*

2748-7321 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2748-7321 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 décembre 1990

71216

Le président,
JEAN-GUY GAUTHIER

ALIMENTATION ORLÉANS INC.

Prenez avis que la compagnie «ALIMENTATION ORLÉANS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 23 janvier 1991

71133

Les procureurs de la compagnie,
BEAUVAIS, TRUCHON & ASSOCIÉS

AMBULANCE JEAN ROBITAILLE INC.

Prenez avis que la compagnie «AMBULANCE JEAN ROBITAILLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Gabriel-de-Brandon, le 15 janvier 1991

71246

Le procureur de la compagnie,
MIREILLE GINGRAS, *notaire*

**AMÉNAGEMENT BOIS DE PRÉVILLE INC.
PREVILLE WOODS DEVELOPMENT INC.**

Prenez avis que la compagnie «AMÉNAGEMENT BOIS DE PRÉVILLE INC. — PREVILLE WOODS DEVELOPMENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 janvier 1991

71249

Le secrétaire de la compagnie,
DAVID SIGLER

ANTONIO NORMAND INC.

Prenez avis que la compagnie «ANTONIO NORMAND INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sept-Îles, le 28 janvier 1991

71150

Les procureurs de la compagnie,
POULIN & BLOUIN, *notaires*

**ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS ET
TRAVAILLEUSES DE GARD. INC.**

Prenez avis que la corporation «ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE GARD. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Rivières, le 22 janvier 1991

71132

La présidente,
ANNE TREMBLAY

ATELIER DE JOAILLERIE AGAUGEM INC

Prenez avis que la compagnie «ATELIER DE JOAILLERIE AGAUGEM INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 25 janvier 1991

71157

La secrétaire-trésorière,
CHANTAL LESSARD

AUTOMOBILES F. BOUTHILLIER INC.

Prenez avis que la compagnie «AUTOMOBILES F. BOUTHILLIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 23 janvier 1991

71183

Le président,
FERNAND BOUTHILLIER

BILL-AU-BOIS INC

Prenez avis que la compagnie «BILL-AU-BOIS INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Aimé-des-Lacs, le 29 janvier 1991

71156

Le président,
RENÉ GIRARD

BIO-CENTRE SHERBROOKE INC

Prenez avis que la compagnie «BIO-CENTRE SHERBROOKE INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Edwige, le 25 janvier 1991

71162

Pour la compagnie,
ANDRÉ DESROSIERS

BRASSERIE LE VIDRECOME INC.

Prenez avis que la compagnie «BRASSERIE LE VIDRECOME INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions finan-

cières la permission de se dissoudre.
Thetford Mines, le 4 décembre 1990

71191

Le secrétaire de la compagnie,
GAÉTAN LEHOUC

CABARET EL LIMBO INC.

Prenez avis que la compagnie «CABARET EL LIMBO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Georges de Beauce, le 11 février 1991

71231

Le président,
RÉMI RANCOURT

CADATECK INC.

Prenez avis que la compagnie «CADATECK INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 janvier 1991

71229

La secrétaire de la compagnie,
SYLVIE RATHÉ

CENTENAIRE ST-GÉDÉON DE BEAUCE

Prenez avis que la compagnie «CENTENAIRE ST-GÉDÉON DE BEAUCE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Gédéon, le 20 janvier 1991

71230

Le président,
CLAUDE QUIRION

CHEPTEL INTERNATIONAL MONTRÉAL INC

Prenez avis que la compagnie «CHEPTEL INTERNATIONAL MONTRÉAL INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Mont-Saint-Hilaire, le 23 décembre 1990

71134

Le président,
GÉRARD TRUDEAU

CLUB DE HOCKEY COLLÉGIAL AA DU CÉGEP DE SEPT-ÎLES INC.

Prenez avis que la compagnie «CLUB DE HOCKEY COLLÉGIAL AA DU CÉGEP DE SEPT-ÎLES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sept-Îles, le 6 décembre 1990

71251

Le président,
BERNARD BOURQUE

COALITION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES EN ÉCONOMIQUE ET EN SCIENCES DE L'ADMINISTRATION DU QUÉBEC

Prenez avis que la corporation «COALITION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES EN ÉCONOMIQUE ET EN SCIENCES DE L'ADMINISTRATION DU QUÉBEC» demandera à l'inspecteur

général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 18 janvier 1991

71131

Le vice-président,
DERRICK AJMO

COMITÉ DE CITOYENS DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

Prenez avis que la corporation «COMITÉ DE CITOYENS DE NOTRE-DAME-DES-MONTS» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Notre-Dame-des-Monts, le 17 décembre 1991

71258

La secrétaire-trésorière,
NICOLE SIMARD

COMITÉ DE CITOYENS DE ST-ARSÈNE

Prenez avis que la corporation «COMITÉ DE CITOYENS DE ST-ARSÈNE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Arsène, le 28 janvier 1991

71236

La secrétaire de la compagnie,
JULIENNE GAGNON

COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DEMERS INC.

Prenez avis que la compagnie «COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DEMERS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 janvier 1991

71212

Les procureurs de la compagnie,
CASTONGUAY, BUCHANAN

COMPOSITION D.G. INC.

Prenez avis que la compagnie «COMPOSITION D.G. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Thérèse, le 19 décembre 1990

71146

Le procureur de la compagnie,
JACQUES FLEURANT, avocat

CONSTRUCTION FERNAND BOUCHER INC.

Prenez avis que la compagnie «CONSTRUCTION FERNAND BOUCHER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Pistoles, le 29 janvier 1991

71194

Le procureur de la compagnie,
GASTON MICHAUD, notaire

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU ROUYN-NORANDA RÉGIONAL

Prenez avis que la corporation «CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU ROUYN-NORANDA RÉGIONAL» demandera à l'inspecteur général

des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rouyn-Noranda, le 15 janvier 1991

71213

Le président,
RÉJEAN RAYMOND

**CORPORATION D'INVESTISSEMENT CENTRAL
CENTRAL INVESTMENT CORPORATION**

Prenez avis que la compagnie «CORPORATION D'INVESTISSEMENT CENTRAL — CENTRAL INVESTMENT CORPORATION» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 janvier 1991

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT

71159

ÉCOLE DE CONDUITE G.O. LTÉE

Prenez avis que la compagnie «ÉCOLE DE CONDUITE G.O. LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hubert, le 30 janvier 1991

Le président,
G. OUELLET

71242

ENTREPRISES SAAD ET MASRI INC.

Prenez avis que la compagnie «ENTREPRISES SAAD ET MASRI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 janvier 1991

La présidente et secrétaire,
RENÉE FADOUŁ MASRI

71138

EXTERMINATION CHICOUTIMI INC.

Prenez avis que la compagnie «EXTERMINATION CHICOUTIMI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chicoutimi, le 19 décembre 1990

Le secrétaire de la compagnie,
LOUIS-MARIE LALANCETTE

71259

EXTERMINATION SÉVIGNY (SAGLAC) INC.

Prenez avis que la compagnie «EXTERMINATION SÉVIGNY (SAGLAC) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Mistassini, le 21 janvier 1991

Le président,
JUDES TREMBLAY

71196

FERME DE LA MOISIE INC.

Prenez avis que la compagnie «FERME DE LA MOISIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Pont-Rouge, le 25 janvier 1991

71160

Le président,
GUY CHARBONNEAU

FERMELAD INC.

Prenez avis que la compagnie «FERMELAD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 29 janvier 1991

Le procureur de la compagnie,
SIMON LAQUERRE, notaire

71204

GESTION A. LELIÈVRE INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION A. LELIÈVRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

New Richmond, le 21 décembre 1990

Le procureur de la compagnie,
GILLES TREMBLAY, notaire

2309

GESTION DIVAD INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION DIVAD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 22 janvier 1991

Le président,
JACQUES DICK

71210

GESTION GHILAC INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION GHILAC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 31 janvier 1991

Les procureurs de la compagnie,
MARTINEAU WALKER

71192

GESTION G.P. INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION G.P. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 janvier 1991

Les procureurs de la compagnie,
DE GRANDPRÉ, GODIN

71245

GESTION RÉJEANNE BARIL LTÉE

Prenez avis que la compagnie «GESTION RÉJEANNE BARIL LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 24 janvier 1991

L'administratrice,
RÉJEANNE BARIL

71137

GESTION R. PAPINEAU INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION R. PAPINEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jérôme, le 2 janvier 1991

71129

Le secrétaire de la compagnie,
ROBERT PAPINEAU

HÉBERGES GRANDCHAMP & JACQUES INC.

Prenez avis que la compagnie «HÉBERGES GRANDCHAMP & JACQUES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 10 janvier 1991

71130

La présidente,
JANINE JACQUES

I.G. BRIQUETEUR INC

Prenez avis que la compagnie «I.G. BRIQUETEUR INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hubert, le 24 janvier 1991

71136

Le président,
IVAN GRAY

IMMEUBLES LECOMPTE LTÉE

Prenez avis que la compagnie «IMMEUBLES LECOMPTE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 15 janvier 1991

71155

Pour la compagnie,
LUCIEN DAHMÉ

ISOLATIONS DESJARDINS INC.

Prenez avis que la compagnie «ISOLATIONS DESJARDINS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Repentigny, le 30 novembre 1990

71243

La secrétaire de la compagnie,
PIERRETTE DESJARDINS

LA CUISINE DE MILLYN INC.

Prenez avis que la compagnie «LA CUISINE DE MILLYN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 août 1990

71164

La secrétaire-trésorière,
CAROLYN AUGER

LA FROMAGERIE D'AUJOURD'HUI S.M. INC

Prenez avis que la compagnie «LA FROMAGERIE D'AUJOURD'HUI S.M. INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauceville, le 14 janvier 1991

71135

Pour la compagnie,
SYLVAIN BRUNELLE

LE FORESTIER DE L'ASSOMPTION INC

Prenez avis que la compagnie «LE FORESTIER DE L'ASSOMPTION INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

L'Assomption, le 21 décembre 1990

71190

Le procureur de la compagnie,
LISE BOURDEAU, notaire

LE REFUGE DU BON BERGER INC.

Prenez avis que la compagnie «LE REFUGE DU BON BERGER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 23 janvier 1991

71163

Le président,
GILLES SPENARD

LE ROUTIER ROUTE 132 (1984) INC.

Prenez avis que la compagnie «LE ROUTIER ROUTE 132 (1984) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 janvier 1991

71211

L'administratrice,
JOCELYNE BRUNET

LES ALIMENTS MIRONIE INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ALIMENTS MIRONIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 1^{er} janvier 1991

71208

Le président,
ROGER BÉDARD

LES CONSULTANTS C'ESTO INC

Prenez avis que la compagnie «LES CONSULTANTS C'ESTO INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 28 janvier 1991

71197

Le président,
MICHEL GAGNON

LES DISTRIBUTIONS DE PRODUITS INFORMATIQUES INTER-MICRO DE MONTRÉAL INC.

Prenez avis que la compagnie «LES DISTRIBUTIONS DE PRODUITS INFORMATIQUES INTER-MICRO DE MONTRÉAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 4 décembre 1990

71145

Pour la compagnie,
F. CARRIÈRE

LES ENTREPRISES BEAU CLAIR INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES BEAU CLAIR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

L'Assomption, le 21 janvier 1991

71148

Les procureurs de la compagnie,
DUVAL, TESSIER, ROY, RICARD, notaires

LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION B.A.L. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION B.A.L. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

La Baie, le 22 janvier 1991

71206

Le procureur de la compagnie,
JACQUES CÔTÉ, notaire

LES IMMEUBLES DUPUIS ET MORISSETTE INC.

Prenez avis que la compagnie «LES IMMEUBLES DUPUIS ET MORISSETTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chambly, le 1^{er} février 1991

71248

Le procureur de la compagnie,
CHRISTIAN G. DUFOUR, notaire

LES IMMEUBLES MARTIN LTÉE

Prenez avis que la compagnie «LES IMMEUBLES MARTIN LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rimouski, le 28 janvier 1991

71165

Les procureurs de la compagnie,
GENDREAU & ASSOCIÉS

LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES L.O.B. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES L.O.B. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 8 novembre 1990

71241

La présidente,
MURIELLE PELLETIER

LES INVESTISSEMENTS J.G. BOUCHARD INC.

Prenez avis que la compagnie «LES INVESTISSEMENTS J.G. BOUCHARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Donat, le 3 janvier 1991

71217

Le secrétaire de la compagnie,
ROGER BOUCHARD

LES VENTES FLASH INC.

Prenez avis que la compagnie «LES VENTES FLASH INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Jonquière, le 22 janvier 1991

71140

Les procureurs de la compagnie,
GAUTHIER SIMARD OUELLET
MAZURETTE TREMBLAY, avocats

L.P. LECLERC INC

Prenez avis que la compagnie «L.P. LECLERC INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Perpétue, le 10 décembre 1990

71139

Le président,
LÉO PAUL LECLERC

LUIGI MAGNANI INC.

Prenez avis que la compagnie «LUIGI MAGNANI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 janvier 1991

71235

La secrétaire de la compagnie,
ODETTE LEMOYNE

MAISON DE SERVICES POUR PERSONNES ÂGÉES DE CHICOUTIMI

Prenez avis que la compagnie «MAISON DE SERVICES POUR PERSONNES ÂGÉES DE CHICOUTIMI» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chicoutimi, le 24 janvier 1991

71207

La présidente,
MARIE DASSYLVA

MIDRATEL CANADA INC.

Prenez avis que la compagnie «MIDRATEL CANADA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 janvier 1991

71143

Les procureurs de la compagnie,
BYERS CASGRAIN

PÂTISSERIE LA TRADITION INC.

Prenez avis que la compagnie «PÂTISSERIE LA TRADITION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hyacinthe, le 28 janvier 1991

71228

Le président,
RÉAL GIGUÈRE

PIÈCES D'AUTOS ET ACCESSOIRES ST-MARTIN INC.

Prenez avis que la compagnie «PIÈCES D'AUTOS ET ACCESSOIRES ST-MARTIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 janvier 1991

71142

Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS DUCHARME

PRODUITS FORESTIERS SUN-GLOW INC.

Prenez avis que la compagnie «PRODUITS FORESTIERS SUN-GLOW INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Rivières, le 16 janvier 1991

71141

Les procureurs de la compagnie,
BEAUMIER, RICHARD

PUBLICITÉ JEAN PAGÉ INC.

Prenez avis que la compagnie «PUBLICITÉ JEAN PAGÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 janvier 1991

71233

Le président,
JEAN PAGÉ

QUINCAILLERIE DUMAS INC.

Prenez avis que la compagnie «QUINCAILLERIE DUMAS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

L'Ancienne-Lorette, le 28 janvier 1991

71215

Le procureur de la compagnie,
GINETTE NADEAU, notaire

RENÉ QUENNEVILLE INC.

Prenez avis que la compagnie «RENÉ QUENNEVILLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Laurent, le 23 janvier 1991

71152

Le président,
RENÉ QUENNEVILLE

SERVICE D'ENTRETIEN M. LÉVESQUE INC.

Prenez avis que la compagnie «SERVICE D'ENTRETIEN M. LÉVESQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 janvier 1991

71195

Le président,
MICHEL LÉVESQUE

SHOW TOP INC

Prenez avis que la compagnie «SHOW TOP INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Georges de Beauce, le 11 février 1991

71232

Le président,
RÉMI RANCOURT

SIMAJO INC.

Prenez avis que la compagnie «SIMAJO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 23 janvier 1991

71205

Le président,
PIERRE LÉTOURNEAU

TABAGIE FREDERICK INC.

Prenez avis que la compagnie «TABAGIE FREDERICK INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 janvier 1991

71257

Le procureur de la compagnie,
DENISE GIRARD, notaire

VICTRIX CORPORATION

Prenez avis que la compagnie «VICTRIX CORPORATION» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 octobre 1990

71147

Les procureurs de la compagnie,
STERNTHAL KATZNELSON MICHELIN

YVES C. DUBÉ INC.

Prenez avis que la compagnie «YVES C. DUBÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 janvier 1991

71161

La secrétaire-trésorière,
CHANTAL PAQUET

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

La compagnie étrangère ci-dessous mentionnée donne avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1662-0858 MAYFLOWER TRANSIT, INC.	1990 08 21	de l'agent principal à: MM. Ogilvy, Renault de la principale place d'affaires à: 1981, avenue McGill College, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

2305

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a émis un nouveau permis autorisant les corporations suivantes à faire affaires au Québec:

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis
2814-9631 ** CORPORATION MINIÈRE NORAMCO	1991 01 25
1662-0858 * MAYFLOWER TRANSIT, INC.	1991 01 24

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

2306

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2910-0278 ** BFL CONSULTANTS LTÉE	1991 01 21	M. Daniel Desjardins, 630, boulevard René- Lévesque ouest, 27 ^e étage, Montréal	630, boulevard René-Lévesque ouest, 27 ^e étage, Montréal
2913-2768 ** COMPAGNIE DE NAVIGATION HANJIN, LTÉE	1991 01 22	Mme Jean King, 1, Place Ville Marie, bureau 3900, Montréal	1, Place Ville Marie, bureau 3900, Montréal

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2907-3343 * LES DÉVELOPPEMENTS HYDROÉLECTRIQUES CHI, INC.	1991 01 21	M. Paul A.R. Townsend, 1, Place Ville Marie, 37 ^e étage, Montréal	1, Place Ville Marie, 37 ^e étage, Montréal
2907-3384 * TRANSPORT M.J.P. LTÉE	1991 01 21	MM. Stikeman, Elliott & Ass., 1155, boulevard René- Lévesque ouest, bureau 3900, Montréal	1155, boulevard René- Lévesque ouest, bureau 3900, Montréal

*L'Inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

2307

Curatelle publique — Loi sur la

Avis de qualité

Le soussigné donne avis, conformément à l'article 32 de la Loi sur le Curateur public (1989, c. 54), qu'il est curateur d'office aux successions vacantes ou administrateur provisoire des biens appartenants à:

1° Un absent: aucun

2° Biens trouvés sur le cadavre d'un inconnu ou sur un cadavre non réclamés: aucun

3° Biens situés au Québec dont les propriétaires, les ayants cause ou les héritiers ou successibles sont inconnus ou introuvables:

Nom	No dossier	En son vivant	Date du décès
Banque Royale du Canada BELLEMARE, André	880331-4 880326-4	(Peel & Sherbrooke) pièce Krugerrand 1980, Sainte-Catherine Est, appartement 318, Montréal	01 12 1990
HERVEY, David	880327-2	1015, Jean-Talon Est, Montréal	10 11 1990
JEAN, Claude	880322-3	Bénéficiaire police ass.-vie Richard Chevrier	
LATOUR, Cécile	880321-5	80E, Laurier Est, chambre 49, Montréal	14 11 1990
LAVOIE, Robert	880320-7	1201, Hope, appartement 1, Montréal	09 09 1990
ROY, Pauline	880332-2	Bénéficiaire plan de pension Jacques Lafortune	
SÉGUIN, Gérald	880328-0	1980, Sainte-Catherine Est, appartement 302, Montréal	07 12 1990
THORPE, Eva	880319-9	5900, Décarie, appartement 603, Montréal	26 11 1990

4° Sommes d'argent destinées au paiement des intérêts et au remboursement des obligations lorsque ces sommes ne sont pas réclamées dans les 3 ans qui suivent leur échéance: aucun

5° Produit d'une police d'assurance sur la vie d'une personne et dont le bénéficiaire est inconnu ou introuvable:

6° Biens délaissés par une personne morale dissoute:

Nom	No dossier	Nom	No dossier
BOUTIQUE LA RÉVÉRENCE INC.	880323-1	ARTISANS JANDOVIN INC.	880324-9
LES ENSEIGNES LÉO INC.	880325-6		

7° Biens confiés à un administrateur du bien d'autrui et délaissés par lui: aucun

8° Successions vacantes:

Nom	No dossier	En son vivant	Date du décès
DAIGNEAULT, Alfred	676707-3	6686, Saint-Valier, Montréal	11 06 1990

Nom	No dossier	En son vivant	Date du décès
LALANCETTE, André	676709-9	1079, Larocque, Sherbrooke	28 05 1990
LONGPRÉ, Jean	676708-1	3007, chemin Montée-Lebeau, Le Gardeur	05 05 1990
POIRIER, Clément	676705-7	448, rue Nadeau, Thetford Mines	11 08 1990
SEYER, Danny	676706-5	400, de la Rivière, appartement 2, Delson	25 03 1989

Le soussigné recevra à l'adresse ci-dessous, le paiement de toutes dettes envers les successions ou personnes énumérées ci-haut et la preuve de toute réclamation contre elle:

Le curateur public du Québec
Monsieur RENÉ CHARTRAND
Service des successions vacantes et autres juridictions
Tour de la place Victoria, 6^e étage
800, carré Victoria, C.P. 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

71255

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été amendées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE MORIN	1991 01 09	1991 01 09	756, Saint-Jacques, Granby, QC
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE DE LA RIVIÈRE	1990 12 21	1990 12 21	2500, boulevard Daniel-Johnson, bureau 1008, Laval, QC, H7T 2P6

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Bedford,*
LUC MARTIN

2312

Formation

Le protonotaire (adjoint) donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
JAY VIEW SIMMENTALO, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1991 01 23	

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Longueuil,*
GUY BOIVIN

2296

Liquidation des compagnies — Loi sur la

AUDET, LÉGARÉ & ASSOCIÉS INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation « AUDET, LÉGARÉ & ASSOCIÉS INC. » constituée en vertu de la Partie I de la Loi sur les compagnies en

date du 1973 12 12 avec siège social à Québec a été dissoute le 1991 01 24 en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

71240

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1349-8514

**La caisse d'économie des fonctionnaires fédéraux
(Outaouais)**

Federal public servants Credit Union (Outaouais)

Conformément à la Loi sur la liquidation des compagnies (L.R.Q., c. L-4) et à la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), « La caisse d'économie des fonctionnaires fédéraux (Outaouais) et sa version Federal public servants Credit Union (Outaouais) » donne avis que lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 31 janvier 1989 à Hull, il a été résolu de liquider la caisse et à cet effet, la Corporation de fonds de sécurité de la Confédération Desjardins a été nommée liquidateur.

Toute personne intéressée peut transmettre des réclamations au liquidateur à l'attention de monsieur Gérald Dubeau de la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec, au 7755, boulevard Louis-H. Lafontaine, Anjou, QC, H1K 4M6.

Le 22 janvier 1991

Corporation de fonds de sécurité de la Confédération Desjardins

71187

Par: GÉRALD DUBEAU

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Régie intermunicipale de la Vallée

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, le 29 janvier 1991, conformément aux articles 580 du Code municipal et 468.11 de la Loi sur les cités et villes, décrété la constitution d'une régie intermunicipale en matière de protection contre les incendies appelée « Régie intermunicipale de la Vallée », laquelle a les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente signée le 22 août 1990 par la ville de La Malbaie, la municipalité de Rivière-Malbaie et les villages de Pointe-a-Pic et de Cap-à-l'Aigle, autorisée par les Règlements 579-90, 239, 191 et 161.

Conformément aux articles 580 du Code municipal et 468.11 de la Loi sur les cités et villes, le décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la Gazette officielle du Québec.

2311

Le sous-ministre,
FLORENT GAGNÉ

Village de Cap-aux-Meules et Municipalité de Fatima

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis conformément à l'article 162 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a approuvé, en date du 31 janvier 1991, le Règlement numéro 192 du village de Cap-aux-Meules décrétant l'annexion à cette municipalité d'une partie du territoire de la municipalité de Fatima.

La description du territoire visé par l'annexion est celle qui a été rédigée par le ministre de l'Énergie et des Ressources le 13 mars 1990. Cette description apparaît en annexe.

Le ministre des Affaires municipales donne également avis conformément à l'article 30 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), qu'à la suite de cette annexion, la population du village de Cap-aux-Meules est établie à 1 640 habitants et celle de la municipalité de Fatima à 3 280 habitants.

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

2310

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DU TERRITOIRE DÉTACHÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE FATIMA ET ANNEXÉ À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE CAP-AUX-MEULES, DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité de Fatima, dans la municipalité régionale de comté des Îles-de-la-Madeleine, comprenant en référence au cadastre de l'Île-du-Cap-aux-Meules une partie des lots 1438 et 1440 et leurs subdivisions futures, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du sommet de l'angle nord-ouest du lot 1438; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: partie de la ligne nord dudit lot 1438 jusqu'à la ligne nord-ouest du lot 1440; les lignes nord-ouest et ouest dudit lot 1440; partie de la ligne nord-est du lot 1440 sur une distance de quarante mètres et cinquante-cinq centièmes (40,55 m), soit jusqu'au côté ouest de l'emprise de la route numéro 199; le côté ouest de l'emprise de ladite route dans une direction générale sud jusqu'à la ligne sud du lot 1438; partie de ladite ligne sud en allant vers l'ouest, sur une distance de cent soixante-dix mètres et cinquante-sept centièmes (170,57 m), jusqu'à la ligne ouest dudit lot; enfin, la ligne ouest du lot 1438 jusqu'au point de départ; lequel territoire est annexé à la municipalité du village de Cap-aux-Meules.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 13 mars 1990

C-154

Préparée par: GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Ville de Saint-Hyacinthe

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Saint-Hyacinthe s'adressera au Parlement du Québec, à la présente session ou à une session ultérieure, pour l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet d'accorder à la ville le pouvoir d'aliéner pour fins d'habitation l'immeuble décrit ci-après pour un montant inférieur à sa valeur réelle ou à son coût d'acquisition si cette aliénation est faite à l'enchère ou par soumissions publiques.

L'immeuble visé par le présent projet de loi est décrit comme suit: les lots 152-2, 153-1-2 et 154-2 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hyacinthe-Le-Confesseur.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec.

Saint-Hyacinthe, le 5 février 1991

71222

Les procureurs de la ville,
BÉLANGER, SAUVÉ, avocats**Protection du territoire agricole —
Loi sur la****Divers****Municipalité régionale de comté d'Avignon**

Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles

Prenez avis, conformément aux dispositions des articles 69.3 et 53 de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1), que le gouvernement du Québec a approuvé en date du 30 janvier 1991, par le décret numéro 98-91, les plans concernant la révision de la zone agricole des corporations municipales membres de la municipalité régionale de comté d'Avignon.

Ce décret entre en vigueur à la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Les plans ainsi approuvés et les corporations municipales visées sont les suivants:

Plans	Corporations municipales
8.0-04480	Carleton (V)
8.0-04560	Escuminac (SD)
8.0-04700	L'Ascension-de-Patapédia (SD)
8.0-04460	Maria (SD)
8.0-04650	Matapédia (P)
8.0-04530	Nouvelle (SD)
8.0-04600*	Pointe-à-la-Croix (SD)
8.0-04620*	Ristigouche-Partie-Sud-Est (CT)
8.0-04660	Saint-Alexis-de-Matapédia (P)
8.0-04640	Saint-André-de-Restigouche (SD)
8.0-04680	Saint-François-d'Assise (P)
8.0-04500	Saint-Omer (P)
8.0-04950*	Territoires non organisés

* municipalité dont la zone agricole ne retient aucun lot

Le président,
JEAN PROTEAU

2313

Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry

Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles

Prenez avis, conformément aux dispositions des articles 69.3 et 53 de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1), que le gouvernement du Québec a approuvé en date du 30 janvier 1991, par le décret numéro 99-91, les plans concernant la révision de la zone agricole des corporations municipales membres de la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

Ce décret entre en vigueur à la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Les plans ainsi approuvés et les corporations municipales visées sont les suivants:

Plans

8.0-70180
8.0-70740
8.0-70110
8.0-70460
8.0-70250
8.0-70320
8.0-69360
8.0-69400
8.0-70390
8.0-70580
8.0-69300
8.0-70670

Corporations municipales

Beauharnois (V)
Grande-Île (SD)
Maple Grove (V)
Melocheville (VL)
Saint-Étienne-de-Beauharnois (SD)
Saint-Louis-de-Gonzague (P)
Sainte-Martine (P)
Saint-Paul-de-Châteauguay (SD)
Saint-Stanislas-de-Kostka (P)
Saint-Timothée (SD)
Saint-Urbain-Premier (P)
Salaberry-de-Valleyfield (V)

Le président,
JEAN PROTEAU

2313

Municipalités régionales de comté de Bonaventure et de Pabok

Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles

Prenez avis, conformément aux dispositions des articles 69.3 et 53 de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1), que le gouvernement du Québec a approuvé en date du 30 janvier 1991, par le décret numéro 100-91, les plans concernant la révision de la zone agricole des corporations municipales membres des municipalités régionales de comté de Bonaventure et de Pabok.

Ce décret entre en vigueur à la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Les plans ainsi approuvés et les corporations municipales visées sont les suivants:

Plans	Corporations municipales
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BONAVENTURE	
8.0-04280	Bonaventure (SD)
8.0-04330	Caplan (SD)
8.0-04380	Grande-Cascapédia (SD)
8.0-04220*	Hope (CT)
8.0-04200*	Hope Town (SD)
8.0-04260	New Carlisle (SD)
8.0-04360	New Richmond (V)
8.0-04230	Paspébiac (SD)
8.0-04250	Paspébiac-Ouest (SD)
8.0-04340	Saint-Alphonse (SD)
8.0-04300	Saint-Elzéar (SD)
8.0-04190	Saint-Godefroy (CT)
8.0-04420	Saint-Jules (SD)
8.0-04310	Saint-Siméon (P)
8.0-04180	Shigawake (SD)
8.0-04909*	Territoires non organisés

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PABOK

8.0-04170 Port-Daniel (SD)

* municipalité dont la zone agricole ne retient aucun lot

Le président,
JEAN PROTEAU

2313

Municipalité régionale de comté de Denis-Riverin

Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles

Prenez avis, conformément aux dispositions des articles 69.3 et 53 de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1), que le gouvernement du Québec a approuvé en date du 30 janvier 1991, par le décret numéro 102-91, les plans concernant la révision de la zone agricole des corporations municipales membres de la municipalité régionale de comté de Denis-Riverin.

Ce décret entre en vigueur à la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Les plans ainsi approuvés et les corporations municipales visées sont les suivants:

Plans	Corporations municipales
8.0-03730	Cap-Chat (V)
8.0-06280	Capucins (SD)
8.0-03580*	La Martre (SD)
8.0-03550*	Marsoui (VL)
8.0-03400*	Mont-Saint-Pierre (VL)
8.0-03450*	Rivière-à-Claude (SD)
8.0-03680	Sainte-Anne-des-Monts (V)
8.0-03330*	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine (SD)
8.0-03370*	Saint-Maxime-du-Mont-Louis (SD)
8.0-03630*	Tourelle (SD)
8.0-03919*	Territoires non organisés

* municipalité dont la zone agricole ne retient aucun lot

2313

Le président,
JEAN PROTEAU

Municipalité régionale de comté du Centre-de-la-Mauricie

Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles

Prenez avis, conformément aux dispositions des articles 69.3 et 53 de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1), que le gouvernement du Québec a approuvé en date du 30 janvier 1991, par le décret numéro 101-91, les plans concernant la révision de la zone agricole des corporations municipales membres de la municipalité régionale de comté du Centre-de-la-Mauricie.

Ce décret entre en vigueur à la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Les plans ainsi approuvés et les corporations municipales visées sont les suivants:

Plans

8.0-43500*
8.0-43440
8.0-32550
8.0-32380
8.0-32350
8.0-43480
8.0-43700
8.0-32530*
8.0-43560
8.0-32560
8.0-43600
8.0-43540*
8.0-32360
8.0-32979*

Corporations municipales

Baie-de-Shawinigan (VL)
Charette (SD)
Grand-Mère (V)
Lac-à-la-Tortue (SD)
Notre-Dame-du-Mont-Carmel (P)
Saint-Boniface-de-Shawinigan (VL)
Saint-Élie (P)
Saint-Georges (VL)
Saint-Gérard-des-Laurentides (P)
Saint-Jean-des-Piles (SD)
Saint-Mathieu (P)
Shawinigan (V)
Shawinigan-Sud (V)
Territoires non organisés

* municipalité dont la zone agricole ne retient aucun lot

2313

Le président,
JEAN PROTEAU

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Reprise d'existence — Avis de

La ministre déléguée aux Finances donne avis qu'elle a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1369-7651 AGENCES DE VENTE BARRY ZRYL INC.	1991 01 16	Aucune
2308		<i>La ministre déléguée aux Finances,</i> LOUISE ROBIC

Vente par licitation

Montréal

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009990-902

MARCEL ANDRÉ MASTOUMECQ, partie demanderesse, contre **MIREILLE MAJEAU**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

Conformément à un jugement rendu par le protonotaire spécial, Odette Cordeau, de la Cour supérieure du district de Montréal, daté du vingt décembre 1990, ordonnant la licitation de l'immeuble ci-après décrit:

« Un emplacement ayant front sur l'avenue LaSalle dans le quartier Maisonneuve en la ville de Montréal, connu et désigné sous le numéro sept cent cinquante et un de la subdivision officielle du lot numéro huit (8-751), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga; avec bâtisses dessus construites portant les numéros 2566 à 2568 de ladite avenue de LaSalle, dont les murs latéraux de chaque côté sont mitoyens, et les terrains sur lesquels ces murs reposent sont aussi mitoyens et avec tous droits inhérents. Ainsi que le tout se trouve actuellement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement, et spécialement avec et sujet aux droits de vue établis aux termes des actes de servitude dûment enregistrés sous les numéros 666145 et 684182. L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix est fixée à 43 456,50 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 21 728,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre

des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le DIX-NEUVIÈME jour de MARS 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 février 1991

71289

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Alma

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Alma
Nos 160-18-000001-911
160-05-000130-907

LA CAISSE POPULAIRE D'ALMA, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 600, rue Collard Ouest, Alma, QC, district d'Alma, G8B 5V8, partie demanderesse, et **MARIO GENDRON** et **GINETTE FORTIN**, résidant et domiciliés au 120, rue Sainte-Cécile, Alma, QC, district d'Alma, QC, **SALVATORE PORTOLESE**, résidant et domicilié au 437, rang 3, Saint-Léon, QC, district de Chicoutimi, G0W 2S0, **YVON DELWAIDE**, ès qualités de syndic à la faillite de Mario Gendron et Ginette Fortin, ayant son bureau au 110, rue Racine Est, Chicoutimi, QC, G7H 5E8, parties défenderesses, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, 725, rue Harvey Ouest, Alma, district d'Alma, QC, G8B 1P5, partie mise en cause.

Désignation

« A) Le lot de terre connu et désigné sous le numéro vingt et un (lot 21), rang Deux (rg 2) au cadastre officiel du canton de Taillon. Sauf à distraire, dudit lot, tous les terrains vendus antérieurement suivant titres dûment enregistrés, notamment le

terrain appartenant au ministère des Transports suivant acte enregistré sous le numéro 103425;

B) La partie nord du lot de terre connu et désigné sous le numéro vingt-deux (ptie N. lot 22), rang Deux (rg 2) au cadastre officiel du canton de Taillon et borné comme suit: vers le nord au chemin public, vers l'est au lot numéro vingt et un desdits rang et canton, vers le sud à la partie sud dudit lot numéro vingt-deux desdits rang et canton, appartenant à monsieur Simon Ouellet ou représentants et vers l'ouest au lot numéro vingt-trois desdits rang et canton.

Sauf à distraire, dudit lot, tous les terrains vendus antérieurement suivant titres dûment enregistrés, notamment un emplacement de cent cinquante pieds (150 pi) de profondeur environ, sur cinquante pieds (50 pi) de largeur, vendu par Armand Larouche à Auguste Larouche, ledit emplacement longeant le lot numéro vingt-trois desdits rang et canton. À distraire également le terrain appartenant au ministère des Transports suivant acte enregistré sous le numéro 127371.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sujet aux droits concédés suivant titres enregistrés.

Sujet aux servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes, occultes ou non occultes qui peuvent affecter ledit immeuble. »

La mise à prix est fixée à la somme de 10 175,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle (1 %) par le ministre des Affaires municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif d'Alma, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au palais de justice d'Alma, bureau du registraire, 725, rue Harvey Ouest, Alma, G8B 1P5, le DIXIÈME jour d'AVRIL 1991 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE S. BERGERON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Alma, le 31 janvier 1991

71168

Bedford

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000275-904
S. 460-18-00448-900

CAISSE POPULAIRE DE GRANBY, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 30 de la rue Saint-Antoine Sud à Granby, partie demanderesse, contre **LÉON CÔTÉ**, **ALAIN CÔTÉ** et **2530-3876 QUÉBEC INC.**, ayant un bureau sis au 9204, Louis-Lumière à Montréal, et **JULIEN CÔTÉ**, demeurant au 263 de la rue Papineau à Granby, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« 1. Immeuble de 2530-3876 Québec Inc.:

Un immeuble situé en la ville de Granby, connu et désigné comme étant le lot no neuf de la subdivision officielle du lot

originaire no quatre cent quatre-vingt-douze (492-9), aux plan et livre de renvoi officiels du village de Granby, division d'enregistrement de Shefford; avec toutes bâtisses dessus construites, et notamment celle portant les numéros domiciliaires 50, rue Saint-Hubert et 388 et 388A, avenue du Parc en la ville de Granby, circonstances et dépendances.

2. Immeuble de Julien Côté:

Un emplacement situé en la ville de Granby, connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Granby, division d'enregistrement de Shefford, comme étant le lot no soixante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire no sept cent vingt (720-69); avec maison dessus construite, portant le numéro 263 de la rue Papineau, circonstances et dépendances, et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 91 375,00 \$ pour l'immeuble no 1 et à la somme de 17 000,00 \$ pour l'immeuble no 2, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, chambre 1.24, Granby, le MARDI VINGT-SIXIÈME jour de MARS 1991 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 28 janvier 1991

71170

Hull

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
Nos 550-18-001449-905
550-05-000702-905

UNION DU CANADA, partie demanderesse, contre **GERRY MILLAIRE** et **LUCIEN SALVADOR**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Hull, partie mise en cause.

Désignation

Un immeuble connu et désigné comme étant composé des lots cent huit et cent quarante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire dix-sept A (17-A-108 et 17A-145) dans le rang Un (rg 1), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Templeton, division d'enregistrement de Hull, province de Québec; avec tous les bâtiments y dessus érigés, circonstances et dépendances, sis du 486 au 494, rue Notre-Dame, ville de Gatineau, municipalité de Gatineau, province de Québec. Avec et sujet à toutes les

servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes affectant ledit immeuble.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-seize dollars et cinquante cents (62 296,50 \$). Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 27). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, le VINGT-HUITIÈME jour de MARS 1991 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 29 janvier 1991

71201

Kamouraska

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
Nos 250-05-000199-901
250-18-000001-910

CAISSE POPULAIRE DE ST-HONORÉ, corporation régie en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 5, rue de la Gare à Saint-Honoré, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre ÉTIENNETTE GAGNON, femme d'affaires, domiciliée et résidant au 98, rang Beauséjour à Saint-Louis-du-Ha! Ha!, district de Kamouraska, et JULIEN DUMONT, domicilié et résidant au 98, rang Beauséjour à Saint-Louis-du-Ha! Ha!, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, 310, Saint-Pierre, Rivière-du-Loup, mis en cause.

« Un terrain situé à Saint-Honoré, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro quatre-vingt-cinq B, rang A (ptie 85B, rg A), au cadastre officiel du canton d'Armand, division d'enregistrement de Témiscouata; mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur; borné au nord-est à une autre partie du lot 85B (Camillio Lévesque ou représentants), au sud-est à une autre partie du lot 85B (Reine Parent ou représentants), au sud-ouest à un chemin public et au nord-ouest à une autre partie du lot 85B (Gilles Landry ou représentants); avec les bâtisses dessus construites (maison, épicerie), circonstances et dépendances, tel que borné suivant procès-verbal de M. Michel Côté, arpenteur-géomètre en date du 10 décembre 1986 et enregistré dans la division de Témiscouata sous le numéro 279391. Sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme

de 10 547,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, 310, rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, le JEUDI VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1991 à DIX heures.

Le shérif,
JEAN-CHARLES FRASER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 28 janvier 1991

71171

Labelle

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec (Chambre civile) — District de Labelle (Maniwaki)
No 565-02-000011-906
S. 560-18-000008-909
Et bref noté nos 565-02-000009-900
560-18-000009-907

LA CAISSE POPULAIRE DE GRACEFIELD, institution financière d'État régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 32 de la rue Principale dans la municipalité de Gracefield, district de Hull, province de Québec, partie demanderesse, contre GUY RIVARD, domicilié et résidant au 310 de la rue Koko dans la ville de Maniwaki, district de Labelle, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, ville de Maniwaki, district de Labelle, province de Québec, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trente-sept (ptie 37), rang Trois (rg III), au cadastre officiel du canton de Bouchette, division d'enregistrement de Gatineau, contenant une superficie de 25 000 pieds carrés. Cet emplacement étant plus amplement décrit comme suit: une partie du lot trente-sept (ptie 37), mesurant deux cents pieds (200 pi) de front sur le chemin Bonnet-Rouge, la même chose à l'arrière, par une profondeur de cent vingt-cinq pieds (125 pi) et bornée comme suit: en front, vers le sud, par ledit chemin du Bonnet-Rouge; à l'arrière, vers le nord, par le résidu du lot trente-sept (37), propriété de René Bainbridge ou représentants; à l'ouest, par une partie du même lot trente-sept (ptie 37), appartenant à Béatrice Demièrre ou représentants, et à l'est par une partie du même lot trente-sept (ptie 37), propriété d'Évelyne Clément ou représentants. Tel que le tout se trouve présentement, avec bâtisse. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit emplacement. »

La mise à prix est fixée à 4 305,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par

chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, le NEUVIÈME jour d'AVRIL 1991 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
FRANCE GOUGEON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 31 janvier 1991

71172

Longueuil

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Longueuil
Nos 505-05-001724-894
505-18-000045-906

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-MAXIME, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau au 194, rue Charron, ville Lemoyne, district de Longueuil, partie demanderesse, contre GILBERT GILLES BERNIER et NICOLE BENOÎT, résidant et domiciliés au 1650, boulevard Rome, ville de Brossard, district de Longueuil, partie défenderesse, et J.-GUY ST-GEORGES, ès qualités de syndic à la faillite de Nicole Benoit, ayant un bureau au 401, boulevard Saint-Joseph Est, ville et district de Montréal, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laprairie, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Brossard, ayant front sur le boulevard Rome, connu et désigné comme étant:

a) le lot numéro quarante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-dix (70-49) au cadastre officiel de la paroisse de Laprairie de la Madeleine, division d'enregistrement de Laprairie;

b) le lot numéro quatre-vingt-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante et onze (71-83), audit cadastre.

Avec bâtisse y érigée et portant le numéro 1650 dudit boulevard Rome, circonstances et dépendances.

Sujet à des servitudes en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec enregistrées à Laprairie sous les numéros 149178 et 89079.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve d'aucune sorte de la part de l'emprunteur. »

L'immeuble servant de résidence familiale, la mise à prix est fixée à 70 285,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Au moment de la vente, l'adjudicataire devra verser au shérif un montant minimum de 35 142,50 \$, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, ce montant représentant 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le VINGT-SEPTIÈME jour de MARS 1991 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
ÉLIZABETH S. GOBEILLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Longueuil, le 31 janvier 1991

Cet avis annule celui déjà paru le 19 janvier 1991.

71173

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-001848-900

LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 1981, avenue McGill College, Montréal, partie demanderesse, contre 142042 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 6595, chemin Mackle, appartement 522, Côte-Saint-Luc, partie défenderesse, et le RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un immeuble situé à l'angle des rues Liverpool et Wellington en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant composé de la partie des lots numéros trois et quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois mille deux cent trente-neuf (3239-ptie 3 et 3239-ptie 4) au cadastre officiel de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal. Ladite partie du lot numéro trois étant de forme irrégulière, bornée au nord-est par ledit lot 3239-4, au sud-est, dans trois lignes sud-ouest et dans une ligne nord-ouest par le résidu dudit lot 3239-3 et dans une autre ligne nord-ouest par ledit lot 3239-5 (étant une ruelle); mesurant quarante-six pieds (46 pi) vers le sud-ouest, cinq pieds et cinq dixièmes (5,5 pi) vers le sud-est, quinze pieds (15 pi) vers le sud-ouest, cinq pieds et cinq dixièmes (5,5 pi) vers le nord-ouest, trente-neuf pieds et vingt-cinq centièmes (39,25 pi) vers le sud-ouest, un pied et cinq dixièmes (1,5 pi) vers le nord-ouest, cent pieds et vingt-cinq centièmes (100,25 pi) vers le nord-est, contenant une superficie de cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés (198 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins. Ladite partie du lot numéro quatre étant de forme irrégulière, bornée au nord-est par le lot 3239-51 (rue Liverpool), à l'est par la rue Wellington, au sud-ouest par une partie du lot 3239-3 et au nord-ouest par le lot 3239-5 (ruelle), mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur par une profondeur de quatre-vingts pieds (80 pi) dans la ligne nord-est (front sur la rue Liverpool), de cent pieds et vingt-cinq centièmes dans la ligne sud-ouest et contenant en superficie deux mille deux cent cinquante-trois pieds carrés (2 253 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins; avec toutes les bâtisses y érigées portant les numéros 2201, 2203 et 2205 de ladite rue Wellington à Montréal et le numéro 610 de ladite rue Liverpool, à Montréal, circonstances et dépendances. Le mur latéral érigé dans la ligne sud-ouest de ladite propriété est mitoyen pour une longueur de quarante-six pieds (46 pi) à partir de la façade sur la rue Wellington et la rallonge ayant front sur la rue Liverpool est également mitoyen pour une longueur de vingt-cinq pieds (25 pi); le tout tel qu'il appert au certificat de localisation préparé par Bernard Léveillé, arpenteur-géomètre, le 27 février 1987. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes et occultes attachées audit immeuble et notamment celle enregistrée au bureau de la division

susdite sous le numéro 1406122. Cet immeuble a été endommagé suite à un incendie. »

La mise à prix est fixée à 16 788,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le VINGTIÈME jour de MARS 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 février 1991

71293

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-010421-897

GESTION DEGIMI INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 1855, du Havre, bureau 107, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre JOE BARBIERI, gentilhomme, résidant et domicilié au 11805, Allard, Montréal-Nord, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Une demie indivise du lot cinq cent quatre-vingt-trois de la subdivision officielle du lot originaire cinq (5-583), du cadastre officiel de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal; avec bâtisse dessus érigée portant les numéros d'immeuble 11805 et 11807, Allard à Montréal-Nord, circonstances et dépendances. L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix est fixée à 42 485,25 \$, soit 50 % de l'évaluation municipale de la moitié indivise de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, soit 21 242,63 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale de la moitié indivise de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le VINGTIÈME jour de MARS 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1^{er} février 1991

71292

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002395-908
S. 200-18-000171-908

LA CAISSE POPULAIRE DE QUÉBEC, corps politique légalement constitué suivant les dispositions de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant un bureau au 550, rue Saint-Jean, Québec, district de Québec, G1K 7G7, demanderesse, contre 2634-1099 QUÉBEC INC., corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 61, rue Georges-Muir, Charlesbourg, district de Québec, et SERGE BÉLANGER, ayant un bureau au 61, rue Georges-Muir, Charlesbourg, district de Québec, et LAVAL ROUSSEAU, résidant et domicilié au 995, rue Girard-Morisset, appartement 412, Québec, défendeurs.

« Une propriété située en la ville de Charlesbourg, quartier Notre-Dame-des-Laurentides, connue et désignée comme étant une partie du lot quatre cent quarante-huit (448 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec, mesurant cinquante pieds (50 pi) de front par soixante-neuf pieds et cinq dixièmes (69,5 pi) de profondeur, le tout mesures anglaises, bornée au nord-ouest par la rue Georges-Muir (autrefois appelée route des Dames), au sud-est par une partie du même lot 448 partie, appartenant à dame Philippe Gauvreau ou représentants, au nord-est par une autre partie du lot 448 partie, appartenant à Mlle Maria Guimond ou représentants et au sud-ouest par une partie du lot 448 partie, appartenant à M. Gaétan Giroux ou représentants; avec bâtisses dessus construites, notamment une résidence et un commerce, le tout portant le numéro d'immeuble 61, rue Georges-Muir, Charlesbourg, circonstances et dépendances. Sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes dûment enregistrés pouvant l'affecter, ainsi qu'à toutes servitudes usuelles d'utilités publiques. »

La mise à prix est fixée à douze mille trois dollars et soixante-quinze cents (12 003,75 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le VINGTIÈME jour de MARS 1991 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 16 février 1991

71185

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002611-908
S. 200-18-000003-911

CAISSE POPULAIRE DE STONEHAM, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 595, 1^{re} Avenue, Stoneham, QC, demanderesse, contre

1856-2017 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 41, rue Murphy, Stoneham, QC, défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro dix du rang 1 (10^{ptie}, rg 1) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Edmond-de-Stoneham, division d'enregistrement de Québec, borné au nord-est par le lot 10-5 et par le lot 10 partie, au nord-ouest et sud-ouest par le lot 10 partie et au sud-est par le lot 10 partie (boulevard Talbot), mesurant pour chacun de ses côtés, soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96 m) et ayant une superficie de trois mille sept cent seize mètres carrés et un dixième (3 716,1 m²); avec la bâtisse installée sur ledit immeuble ainsi que l'ameublement, les équipements, l'agencement et autres objets qui sont sur ou dans l'immeuble et qui sont considérés immeubles par destination. »

La mise à prix est fixée à vingt mille deux cent quatre-vingt-sept dollars et treize cents (20 287,13 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le VINGTIÈME jour de MARS 1991 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 16 février 1991

71186

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
C.S.Q. 200-05-002973-902
S. 200-18-000006-914

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-CAMILLE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 124, rue Principale à Saint-Camille, district de Montmagny, demanderesse, contre FERNAND VACHON, domicilié et résidant au 194, rang Saint-Isidore, Saint-Just-de-Bretonnières, district de Montmagny, défendeur.

« Un terrain sis et situé dans la municipalité de Sainte-Sabine, comté de Bellechasse, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro sept (ptie 7), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le rang Onze (XI), canton de Langevin, division d'enregistrement de Bellechasse; avec les bâtisses y érigées, comprenant notamment la maison, la grange, un garage privé et une autre petite bâtisse, maison portant le numéro d'immeuble 49, rang Saint-Henri, circonstances et dépendances. Ce terrain mesure quatre-vingt-quatorze mètres et quarante-neuf centièmes (94,49 m), équivalant à trois cent dix pieds (310 pi) de profondeur, direction nord-ouest-sud-est, par toute la largeur dudit lot. Sauf et à distraire toutefois de ce terrain:

a) une première lisière de terrain mesurant douze mètres et dix-neuf centièmes (12,19 m), équivalant à quarante pieds (40 pi) de largeur, direction nord-est-sud-ouest, par quatre-vingt-quatorze mètres et quarante-neuf centièmes (94,49 m), équivalant à trois cent dix pieds (310 pi) de profondeur, du côté nord-est du terrain présentement hypothéqué, et qui a été réservée par Louis-

Philippe Guay à l'acte enregistré sous le numéro 134664, pour l'emprise du chemin privé d'accès au résidu de la ferme. Cette première lisière de terrain est bornée au nord-ouest par le chemin de front entre les rangs XI et XII, au nord-est par le lot 6, appartenant à Jean-Claude Gagnon et Gérald Prévoist ou représentants, au sud-ouest par le terrain présentement hypothéqué et au sud-est par le résidu du lot 7, appartenant à Louis-Philippe Guay ou représentants.

b) Une deuxième lisière de terrain également réservée par Louis-Philippe Guay à l'acte enregistré sous le numéro 134664, du côté sud-ouest du terrain présentement hypothéqué, et mesurant trente-trois mètres et cinquante-trois centièmes (33,53 m), équivalant à cent dix pieds (110 pi) de largeur, direction nord-est-sud-ouest, par quatre-vingt-quatorze mètres et quarante-neuf centièmes (94,49 m), équivalant à trois cent dix pieds (310 pi) de profondeur. Cette seconde lisière de terrain est bornée au nord-ouest par le chemin de front entre les rangs XI et XII, au sud-ouest par le lot 8, appartenant à Julien Prévoist ou représentants, au nord-est par le terrain présentement hypothéqué et au sud-est par le résidu du lot 7 appartenant à Louis-Philippe Guay ou représentants. Ledit terrain est borné en front, vers le nord-ouest, par le chemin de front entre les rangs XI et XII, vers le nord-est par la lisière de terrain détachée du lot 7 en premier lieu distraite ci-dessus, vers le sud-ouest par la lisière de terrain détachée du lot 7 en second lieu distraite ci-dessus et vers le sud-est par le résidu du lot 7, appartenant à Louis-Philippe Guay.

Sujette, la propriété susdécrite, à la servitude existant au profit de la Société d'Aqueduc du rang XII, avec tous les droits de son détenteur dans ladite société. »

La mise à prix est fixée à cinq mille cent soixante-dix-sept dollars et cinquante cents (5 177,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Bellechasse, 23, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël, le VINGT-DEUXIÈME jour de MARS 1991 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 16 février 1991

71184

Rimouski

Saisie immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
Nos 100-18-000002-915
100-05-000272-903

BANQUE DE MONTRÉAL, corps politique dûment constitué en corporation et ayant son siège social en la ville de Montréal, province de Québec, et ayant une succursale sise et située au 1526, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli, district de Rimouski, partie demanderesse, contre LES ENTREPRISES HENRI HUARD INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Damase, district de Rimouski, partie

défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Matapédia à Amqui, mis en cause.

« Un immeuble situé à Saint-Noël, connu et désigné comme étant le lot un de la subdivision du lot trente et un du lot originaire numéro 1A (1A-31-1), rang Douze (rg 12), canton de Cabot, suivant le cadastre officiel pour ledit canton, et le lot six de la subdivision du lot trente du lot originaire numéro 1A (1A-30-6), rang Douze (rg 12), canton de Cabot, suivant le cadastre officiel pour ledit canton; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait à l'ordre du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 5 588,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Matapédia à Amqui, 29, boulevard Saint-Benoit Nord, le MERCREDI VINGT-SEPTIÈME jour de MARS 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE MÉTHOT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 30 janvier 1991

71175

Saisie immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
Nos 100-18-000001-917
100-05-000194-909

CAISSE POPULAIRE DE MATANE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 330, rue Bon-Pasteur, Matane, district de Rimouski, partie demanderesse, contre DENIS GAUTHIER, résidant et domicilié au 131, de la Rivière, Matane, district de Rimouski, et DANIELLE LABBÉ, résidant et domiciliée au 1071, chemin Tamaracouta, Morin Heights, district de Terrebonne, et RENAUD GAUTHIER, résidant et domicilié au 131, de la Rivière, Matane, district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Matane, mis en cause.

« Un terrain situé à Grand-Détour de Matane, connu comme étant la subdivision treize du lot originaire numéro trois cent trente-quatre (334-13) et la subdivision huit du lot originaire trois cent trente-cinq (335-8) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane; avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait à l'ordre du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 687.1 du Code de procédure civile, est fixé à 31 365,00 \$, représentant 50 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Matane, 750, du Phare Ouest, Matane, le MERCREDI VINGT-SEPTIÈME jour de MARS 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE MÉTHOT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 30 janvier 1991

71169

Saint-François

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000759-908
S. adjoint: 450-18-000068-907

LA CAISSE POPULAIRE DE MAGOG-EST, société d'épargne et de crédit ayant son siège social au 75, rue Saint-David à Magog, QC, J1X 1Z4, district de Saint-François, partie demanderesse, contre dame MONIQUE GAUTHIER, 875, Cherrier, Drummondville, QC, J2B 5A9, district de Drummond, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Stanstead, mis en cause.

« Une propriété décrite comme suit dans un contrat de vente entre G. Leo McCaffrey (vendeur) et madame Eulalie Dorintha Madge Powell Goodsell (acquéreur), daté du 27 octobre 1950 et enregistré à Stanstead sous le numéro 53140:

Toute la bande sud-ouest du lot numéro soixante-dix (ptic-70) figurant au cadastre du village de Rock Island et décrite plus précisément comme suit: à partir d'un point numéro 1, ledit point coïncidant avec le coin nord-ouest dudit lot numéro 70 et étant aussi le point focal du coin nord-est du lot 69 et se trouvant sur ligne séparant les lots 69 et 70 du lot numéro 3 dudit village; de ce point numéro 1 en direction sud-est, en ligne droite suivant la ligne séparant les lots 69 et 70, sur une distance d'environ quatre-vingt-dix pieds (90 pi) jusqu'à un deuxième point qui se trouve sur le côté nord d'une certaine allée; de ce dernier point, en ligne droite vers l'est, sur le côté nord de cette allée, sur une distance exacte de cinquante pieds (50 pi) jusqu'à un troisième point; à partir de ce dernier point, en ligne droite vers le nord-ouest sur une distance d'environ cent pieds (100 pi) jusqu'à un quatrième point; ce dernier point se trouve sur la limite séparant les lots 3 et 70 et constitue le coin nord-est de la propriété mise en vente; (la ligne reliant les points 1 et 2 est parallèle à celle reliant les points 3 et 4 et en est distante de cinquante pieds (50 pi) exactement); à partir du point 4, en droite ligne vers le sud-ouest sur la limite séparant les lots 3 et 70 jusqu'au point de départ. La propriété faisant l'objet de la vente est bornée au nord-ouest par une partie du lot numéro 3, appartenant à Lawrence F. Tilton, au sud-ouest par le lot numéro 69 sur une distance d'environ 90 pieds, ce lot appartenant à Roméo Rodrigue, au sud par l'allée sur une distance de 50 pieds et au nord-est par le reste dudit lot numéro 70, sur une distance d'environ 100 pieds, lequel appartient au vendeur; avec les bâtiments s'y trouvant et pour lesquels l'acquéreur se déclare satisfait.

Le présent contrat de vente comprend aussi un droit de passage de dix pieds (10 pi) permettant d'aller et de venir entre ledit terrain et la rue Main (rue Principale) dudit village. Ce droit de passage touche une partie du lot 69 dudit cadastre ou du lot 68 dudit cadastre pour garantir à l'acheteur l'accès audit terrain. Tel

que le tout se trouve présentement avec sa servitude, et tous les bâtiments et améliorations. La propriété porte le numéro 58, rue Main (rue Principale) à Rock Island. »

Considérant que la présente vente aux enchères concerne un immeuble servant de résidence familiale et suivant les dispositions de l'article 687.1 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif ou à son mandataire au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 13 744,50 \$.

La présente vente aux enchères est faite, sujette à l'application de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Stanstead, 100, rue Dufferin, Stanstead, QC, JOB 2E0, le VENDREDI VINGT-DEUXIÈME jour de MARS 1991 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN-FRS BILODEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 17 janvier 1991

71290

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000623-906
S. adj.: 450-18-000072-909

LA COMPAGNIE SHERBROOKE TRUST, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2727, rue King Ouest à Sherbrooke, QC, J1L 1C2, district de Saint-François, partie demanderesse, contre **PIERRE BRASSARD**, administrateur, domicilié et résidant au 670, Samuel-de-Champlain, Boucherville, QC, J4B 6C4, district de Longueuil, partie défenderesse, et **MARIO GOUPIL**, ès qualités de **RÉGISTRATEUR** de la division de Stanstead, 100, chemin Dufferin à Stanstead Plain, QC, JOB 3E0, mis en cause.

« Un appartement tenu en copropriété, portant le numéro 212 au 2^e étage d'un immeuble situé au numéro 2290 du lot 35 (rue), dans la municipalité du canton de Magog, et comprenant notamment:

a) un appartement, partie exclusive, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinquante-trois (53-202) du rang XVI (rg 16) du canton de Bolton, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Magog;

b) la quote-part afférente à la partie exclusive ci-dessus décrite, soit les treize et huit dixièmes indivis (13,08 indivis) des parties communes, lesquelles sont connues et désignées comme étant les lots numéros un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinquante-trois (53-1 et 2), rang XVI (rg 16) du canton de Bolton, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Magog.

Sujet à une servitude de droit de passage à pied sur la plage appartenant à la ville de Magog (plage municipale) et affectant les lots numéros 6A et 6B durang 16, du canton de Bolton audit cadastre, le tout tel que plus amplement décrit dans un acte enregistré sous le numéro 71221 au bureau de la division d'enregistrement de Stanstead.

Sujet également à une servitude de droit de passage, pour avoir accès au lac Memphrémagog, sur le lot 7D-40 au rang 15 du canton de Bolton audit cadastre, le tout tel que plus amplement décrit dans un acte enregistré sous le numéro 101010.

Sujet également à une servitude créée par destination de propriétaire et concernant les lots 52-1, 53-1, 54-1, 55-1, rang 16 du canton de Bolton, au cadastre du canton de Magog, le tout tel que plus amplement décrit dans un acte enregistré sous le numéro 153881 du bureau de la division d'enregistrement de Stanstead et consistant à un droit de passage sur les espaces verts et droit d'utilisation des stationnements.

Le tout sujet aux dispositions de la déclaration de copropriété reçue par Sylvie Beauchamp, notaire, le cinq octobre mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Stanstead, sous le numéro 153860, déclaration dont l'acquéreur déclare avoir obtenu un résumé par le notaire soussigné et s'engage malgré la non-lecture complète de ladite déclaration à respecter toutes les clauses et conditions à l'acquit du vendeur. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif ou à son mandataire au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 25 200,00 \$.

La présente vente aux enchères est faite, sujette à l'application de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Stanstead, 100, chemin Dufferin, Stanstead Plain, QC, le JEUDI VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1991 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN-FRS BILODEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 1^{er} février 1991

71176

Terrebonne

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec (Chambre civile) — District de Terrebonne
No 700-02-003263-887

COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 13, rue Saint-Antoine, Sainte-Agathe-des-Monts, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre **SYLVAIN RÉMILLARD**, domicilié au 1216, chemin Entrelacs à Entrelacs, province de Québec, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.03, Saint-Jérôme, mis en cause.

Désignation

« Un lot de terre connu et désigné comme partie du lot originaire numéro quarante-cinq (ptie no 45) dans le Septième Rang (rg VII) du canton de Wexford, cadastre de Sainte-Marguerite, soit un emplacement de figure irrégulière, borné vers le nord par un chemin public sans désignation cadastrale, vers le sud-est par le lot 45-30, vers l'est par le lot 45-30 et par une partie du lot 45,

autrefois propriété de E. Perreault ou représentants, vers le sud et l'ouest par une autre partie du lot 45; avec bâtisse ci-dessus érigée, notamment une maison portant le numéro d'immeuble 1216, chemin Entre-Lacs à Entrelacs, province de Québec. »

La mise à prix est fixée à 8 728,13 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.03, Saint-Jérôme, QC, le MERCREDI VINGTIÈME jour de MARS 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 30 janvier 1991

71174

Trois-Rivières

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000636-903
S. 400-18-000001-911

CORPORATION FINANCIÈRE SENTRA INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 20, rue Ladouceur à Sorel, QC, J3P 2S7, demanderesse, contre 2526-5042 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 926, rue Notre-Dame Ouest à Trois-Rivières, QC, G9A 4W8, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières, QC, district de Trois-Rivières, G9A 4W8, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Trois-Rivières et pouvant être décrit de la façon suivante, savoir:

a) la subdivision officielle numéro trois du lot originaire numéro deux mille cent soixante-douze (2172-3) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières;

b) la subdivision officielle numéro deux du lot originaire numéro deux mille cent soixante-neuf (2169-2) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières.

Le tout avec une bâtisse dessus construite portant le numéro d'immeuble 926, rue Notre-Dame en la ville de Trois-Rivières. »

La mise à prix a été fixée à cent vingt-huit mille deux cent vingt-cinq dollars (128 225,00 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières, QC, le MARDI DIX-NEUVIÈME jour de MARS 1991 à DIX heures.

La shérif adjointe,
LOUISE ATTALA

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 5 février 1991

71291

Ventes pour taxes

Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de Beauce-Sartigan, que les immeubles ou terrains devant être vendus pour taxes, selon les dispositions du Code municipal, ont été publiés au journal « L'Éclaircur/Beauce-Nouvelle », les dimanches 20 et 27 janvier 1991.

Saint-Georges, le 30 janvier 1991

Le secrétaire trésorier,
SIMON CHABOT

71295

Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

Avis public est, par les présentes, donné par le secrétaire-trésorier, que la publication de l'avis et la liste des immeubles à être vendus le 14 mars 1991, pour défaut de paiement de taxes, ont été publiés au journal « L'OEIL RÉGIONAL », aux éditions des 19 et 26 janvier 1991 et ce, conformément à l'article 1027 du Code municipal.

Beloeil, le 31 janvier 1991

Le secrétaire-trésorier,
PIERRE BÉLANGER

71224

Municipalité régionale de comté de L'Islet

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de L'Islet, que la liste et l'avis de vente pour taxes d'immeubles situés dans les municipalités de Tourville, Sainte-Perpétue, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Eugène et Saint-Cyrille-de-Lessard à être vendus le 14 mars 1991 pour défaut de paiement des taxes, ont été publiés au journal « Le Placoteux » les dimanches 20 janvier et 27 janvier 1991.

Saint-Jean-Port-Joli, le 1^{er} février 1991

Le secrétaire-trésorier,
BENOÎT LÉVESQUE

71182

Municipalité régionale de comté de Minganie

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de Minganie, que la liste et l'avis public relatif à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes, prévue pour le 14 mars 1991, ont été publiés au journal « Le Nord-Est » et au journal « Le Postillon » les 27 et 30 janvier respectivement.

Havre-Saint-Pierre, le 1^{er} février 1991

*Le secrétaire-trésorier et
coordonnateur à l'aménagement,*
SYLVAIN BOULIANNE

71225

Municipalité régionale de comté de Montmagny

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Bernard Létourneau, avocat, directeur général de la municipalité régionale de comté de Montmagny, que l'avis et la liste des immeubles à être vendus à l'enchère publique le 14 mars 1991 à 10 heures, au centre administratif de la M.R.C. de Montmagny pour défaut de paiement de taxes, ont été publiés au journal « L'Oie Blanche » les 20 et 27 janvier 1991 et ce, conformément à l'article 1027 du Code municipal.

Montmagny, le 31 janvier 1991

71226 *Le directeur général,*
BERNARD LÉTOURNEAU, *avocat*

Municipalité régionale de comté de Roussillon

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de Roussillon, que la publication de l'avis et de la liste des immeubles à être vendus le 14 mars 1991 pour défaut de paiement de taxes, ont été publiés au journal « L'Événement », aux éditions des 16 et 23 janvier 1991, conformément à l'article 1027 du Code municipal.

Delson, le 28 janvier 1991

71180 *Le secrétaire-trésorier,*
PIERRE LARGY

Paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier adjoint greffier, qu'un avis de vente pour taxes par la municipalité de la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard, daté du 7 janvier 1991, a été publié au journal « Cités Nouvelles » aux éditions du 20 janvier 1991 et du 27 janvier 1991.

Île-Bizard, le 4 février 1991

71297 *Le secrétaire-trésorier adjoint,*
greffier,
GASTON LADOUCEUR

Ville de Jonquière

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, assistante-greffière de la ville de Jonquière, que certains immeubles seront vendus à l'enchère publique en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, 2890, place Davis, Jonquière, le 6 mars 1991 à dix heures (10 h 00) pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, intérêts et frais subséquents encourus ou à encourir, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente. L'avis requis par la Loi sera publié aux éditions des 5 et 12 février 1991 du journal « Le Réveil » de Jonquière.

Jonquière, le 29 janvier 1991

71181 *L'assistante-greffière,*
AUDRY BOUDREAU, *avocate*

Ville de Lac-Brome

Avis est, par les présentes, donné qu'un avis de vente pour non-paiement de taxes municipales et scolaires a été publié en français à deux reprises au journal « La Voix de l'Est », soit les 23 et 26 janvier 1991 et en anglais au journal « The Record », à deux reprises aussi, soit le 24 janvier (le Supplément) et le 25

janvier 1991. L'enchère publique aura lieu le mercredi 20 février 1991 à 13 h 30.

Lac-Brome, le 29 janvier 1991

71198

La greffière,
LISA MEROVITZ

Ville de Mistassini

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est, par les présentes donné par le soussigné, que l'avis et la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique pour défaut de paiement de taxes, le mardi 19 février 1991 à 10 heures en la salle des délibérations du Conseil municipal, au 173, boulevard Saint-Michel à Mistassini, ont été publiés au journal « Le Point » dans les éditions du 29 janvier 1991 et du 5 février 1991, le tout conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes du Québec.

Mistassini, le 6 février 1991

71227 *Le greffier,*
GILLES TREMBLAY, *O.M.A.*

Erratum**ASSOCIATION CULTURELLE CHINOISE DE L'INSTITUT KAI LEUNG LTÉE**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis de lettres patentes supplémentaires, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1989 01 21, à la page 103, du numéro 3, relativement à « L'INSTITUT KAI LEUNG LTÉE », de façon à ce que l'avis se lise ainsi:

Nom: ASSOCIATION CULTURELLE CHINOISE DE L'INSTITUT KAI LEUNG LTÉE

Date de constitution: 1981 04 30

Date des lettres patentes supplémentaires: 1988 12 19

Modifications: 1) des objets
2) de la valeur des biens immobiliers
3) des dispositions

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1845-6509

CONGRÉGATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH MONTRÉAL MAISONNEUVE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance de lettres patentes, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1989 01 14, à la page 18, du numéro 2, relativement à « CONGRÉGATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE MONTRÉAL MAISONNEUVE », de façon à ce que la dénomination sociale se lise « CONGRÉGATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH MONTRÉAL MAISONNEUVE ».

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2621-9402

2314

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis de lettres patentes supplémentaires, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1989 01 21, à la page 147, du numéro 3, relativement à « CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT CHAUDIÈRE-APPALACHES », de façon à ce que la nouvelle dénomination sociale se lise « CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2551-8010*

2314

DISTRIBUTIONS PIERRE CHAMPAGNE INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modification, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1988 12 03, à la page 4680, du numéro 49, relativement à « DISTRIBUTION PIERRE CHAMPAGNE INC. », de façon à ce que la nouvelle dénomination sociale se lise « DISTRIBUTIONS PIERRE CHAMPAGNE INC. ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1861-4735*

2314

PISCINES V.S. 2000 INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modification, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1988 12 03, à la page 4674, du numéro 49, relativement à « 2622-7922 QUÉBEC INC. », de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise « 2626-7922 QUÉBEC INC. ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2626-7922*

2314

STATION DE SERVICE YVON VALLÉE INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de constitution, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1989 01 14, à la page 51, du numéro 2, relativement à « STATION DE SERVICE YVON VALLÉE », de façon à ce que la dénomination sociale se lise « STATION DE SERVICE YVON VALLÉE INC. ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2631-1712*

2314

AVIS

PAGE BLANCHE

NON NUMÉROTÉE

MAIS INCLUSE

DANS LA PAGINATION

RÉPERTOIRE DES DIRECTIONS DES MINISTÈRES

Novembre 1990



Toutes les adresses et tous les numéros de téléphone pour s'y retrouver au sein de l'administration gouvernementale, qu'il s'agisse des cabinets de ministre et du personnel politique, des bureaux des sous-ministres et des directions des communications ou des offices, sociétés, régies et commissions, avec les noms des présidents ou des directeurs généraux.

Un répertoire qui privilégie la ligne droite entre deux points!

Répertoire des directions des ministères
Novembre 1990
Conseil exécutif
1990, 130 pages
E00 2-551-14349-7

8,95 \$

Retourner ce coupon à: **Vente et information**
Les Publications du Québec (418) 643-5150
Case postale 1005 (Sans frais) 1-800-463-2100
Québec (Québec) (Télécopieur) (418) 643-6177
G1K 7B5



COMMANDE POSTALE:

Nom _____ No compte client _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____ Téléphone (_____) _____

Quant.	Code	Titre	Prix unitaire	Total
	E00 2-551-14349-7	Répertoire des directions des ministères	8,95 \$	

Somme partielle _____

TPS 7 % _____

Total _____

Cartes de crédit acceptées



Numero _____

Date d'échéance _____

Banque _____

Nom du titulaire _____

Signature _____

Important:

Paiement par cheque ou mandat poste à l'ordre de - Les Publications du Québec -
Prix et conditions de vente modifiables sans préavis

Les prix indiqués sont établis en dollars canadiens



Québec

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

